



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**9<sup>e</sup> Législature**

**PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989**

**(54<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**1<sup>re</sup> séance du dimanche 13 novembre 1988**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENTE DE M. ANDRÉ BILLARDON

#### 1. **Loi de finances pour 1989 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2123).

##### Départements et territoires d'outre-mer

M. Maurice Pourchon, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Jean-Pierre Lapaire, rapporteur pour avis de la commission des lois, pour les départements d'outre-mer.

M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis de la commission des lois, pour les territoires d'outre-mer.

M. Guy Malandain, rapporteur pour avis de la commission de la production.

M. Louis Le Penec, ministre des départements et territoires d'outre-mer.

MM. Auguste Legros,  
François Asensi,  
Henry Jean-Baptiste,  
Dominique Larifla,  
José Rossi,  
Guy Malandain, rapporteur pour avis ;  
Léon Bertrand,  
Elie Hoarau,  
Gérard Grignon,  
Ernest Moutoussamy.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

#### 2. **Ordre du jour** (p. 2142).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

**PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON,**

**vica-président**

La séance est ouverte à dix heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## LOI DE FINANCES POUR 1989

(DEUXIÈME PARTIE)

### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1989 (nos 160, 294).

### DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

**M. le président.** Nous abordons l'examen des crédits du ministère des départements et territoires d'outre-mer.

La parole est à M. Maurice Pourchon, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Maurice Pourchon, rapporteur spécial.** Monsieur le président, monsieur le ministre des départements et territoires d'outre-mer, mes chers collègues, dans ma brève intervention, j'évoquerai d'abord les grands traits du projet de budget des départements et territoires d'outre-mer et les caractéristiques de son exécution. Je rappellerai ensuite la situation dans laquelle il s'inscrit. Enfin, monsieur le ministre, j'appellerai votre attention sur un certain nombre de problèmes qui concernent très directement les membres de la commission des finances.

Votre budget est un bon budget, monsieur le ministre. C'est ce qu'a estimé la commission des finances puisqu'elle a adopté à l'unanimité le rapport concluant à son adoption, que je lui ai présenté.

Les crédits connaissent une progression - de près de 12 p. 100 pour les crédits de paiement et de près de 20 p. 100 pour les autorisations de programme -, certes avec un effort conséquent en ce qui concerne la Nouvelle-Calédonie pour accompagner la nouvelle situation que connaît aujourd'hui ce territoire.

Remarquons simplement que le budget des départements et territoires d'outre-mer fait l'objet, depuis 1986, de toute l'attention de l'exécutif et de l'Assemblée nationale dans la mesure où, bien qu'il n'apparaisse que comme un budget d'animation si l'on tient compte de l'ensemble des crédits de la République investis outre-mer, dont il représente un quinzième, il est tout de même passé, en trois ans, de 1,3 milliard à 2 milliards. La progression est donc considérable.

Il tend, depuis 1986, à rattraper des retards en matière d'infrastructures, ainsi que certains retards dus à la décolonisation, laquelle a peut-être été relativement lente.

Quant à l'exécution du budget lui-même, je n'insisterai pas sur la sous-évaluation de certaines dépenses de fonctionnement - l'exécution du budget de 1987 nous le montre. J'insisterai surtout sur la faiblesse de la consommation des crédits d'investissement, en particulier de ceux du F.I.D.O.M. dont à peine la moitié ont été consommés les trois dernières années.

Les reports de crédits, considérables, risquent à terme de représenter l'équivalent d'une seule année d'investissement du F.I.D.O.M. A quoi cela est-il dû ? Peut-être à la complexité des dossiers, en tout cas à la multiplicité des intervenants. Là se pose certainement le problème de l'organisation institutionnelle outre-mer et beaucoup d'entre nous, peut-être la totalité, en sont aujourd'hui convaincus.

Je citerai pour mémoire les utilisations en 1987, qui nous ont semblé un peu curieuses, du chapitre 68-93, le chapitre-réservoir de votre budget. Certains crédits n'ont en effet pas été utilisés conformément à leur affectation initiale.

Quoi qu'il en soit, votre projet de budget s'inscrit dans une situation que je qualifierai d'urgence.

La précédente majorité avait manifesté une volonté de rattrapage des investissements publics outre-mer, nul ne pourrait le contester, et cette volonté était affirmée dans la loi de programmation du 31 décembre 1986. Cependant, les problèmes de consommation de crédits que je viens d'évoquer se posent toujours.

Les intentions affichées à la fin de l'année 1986 sont loin de s'être concrétisées, comme on pouvait le penser, et nous devons par ailleurs constater que la volonté de décollage des départements et territoires d'outre-mer, manifestée par la précédente majorité, était fondée pour l'essentiel, en matière économique, sur le recours à des recettes libérales, du type de la défiscalisation et de l'institution de zones franches. Or force est de constater que ces mesures n'ont pas produit de grands effets. La défiscalisation ou les zones franches sont vainement recherchées dans l'ensemble de ces départements et de ces territoires.

J'ajouterai, sans être très cruel, que la politique conduite en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie, compte tenu des événements qu'elle y a provoqués, a été aussi un échec assez patent de la majorité précédente.

Le référendum qui vient d'avoir lieu en Nouvelle-Calédonie a rétabli les choses. On a ces derniers temps abondamment disserté sur lui, notamment en ce qui concerne la faiblesse du taux de participation. Je soulignerai néanmoins qu'il s'agit là d'une manifestation importante de l'opinion publique française, même si le taux de participation - c'est vrai - apparaît comme relativement faible comparé à celui d'autres consultations électorales. Cependant, si on compare ce taux à celui d'autres consultations électorales que nul ne conteste, depuis les élections à la sécurité sociale jusqu'aux élections aux chambres de commerce en passant par les élections prud'homales, il est tout de même intéressant, disons-le. Il demeure que l'avenir du territoire a été fixé par la ratification des accords de Matignon intervenue par le biais du référendum.

Mais il faut faire face à la situation qui nous est léguée par la précédente majorité. Certes, des éléments nouveaux sont apparus : une normalisation se fait en Polynésie, la paix est rétablie en Nouvelle-Calédonie. Il s'agit aujourd'hui de conforter les investissements publics mais, surtout, d'avoir en permanence présentes à l'esprit les échéances de 1992.

J'en arrive à ma dernière série d'observations.

Monsieur le ministre, nous souhaitons appeler votre attention sur les problèmes qui subsistent dans les départements et territoires d'outre-mer, et qui sont pour l'essentiel structurels.

Les handicaps sont considérables, et d'abord sur le plan économique. Partout, une économie de comptoir aboutit en fait à favoriser le commerce beaucoup plus que les activités productives. J'ajoute que l'institutionnel existant conforte cette tendance naturelle, qui est celle de tout pays en situation coloniale. Au surplus, dans ces sociétés duales qui sont le fait de nos départements et territoires d'outre-mer, le pouvoir d'achat excédentaire d'une minorité déséquilibre encore

la situation économique : la majeure partie de la population est loin de bénéficier de l'égalité que les uns et les autres souhaitent.

A ces handicaps structurels classiques, que j'ai analysés brièvement dans mon rapport écrit et sur lesquels je ne reviendrai donc pas, s'ajoutent les handicaps institutionnels. Dans son rapport rédigé au nom de la commission des lois, notre collègue Lapaire insiste sur ce point.

Tout d'abord, l'assemblée unique, que nous souhaitions au moment de l'élaboration de la loi de décentralisation de 1982, n'a pas été mise en place. Cohabitation ? Coexistence ? Je parlerai plutôt de la superposition, qui existe dans les D.O.M., de deux assemblées dont les compétences se chevauchent, dont les interventions s'entremêlent. Sans exagérer, je dirai que les retards dans les consommations de crédits, que j'évoquais tout à l'heure, sont, pour une large part, dus à la complexité de l'organisation institutionnelle qui a été figée par la décision du Conseil constitutionnel du 2 décembre 1982, qui, à mon sens, perpétue une situation pour laquelle il faudra bien, un jour ou l'autre, trouver une solution.

J'ajouterai ensuite que ces collectivités territoriales ont un pouvoir d'intervention non négligeable dans le domaine économique. Les budgets de ces collectivités ne représentent-ils pas de sept à huit fois celui de votre ministère ?

Dans ces conditions, une clarification des rapports entre les assemblées et peut-être une réforme institutionnelle acceptée sur tous les bancs de l'Assemblée nationale seraient les bienvenues.

Je conclurai sur deux points.

En premier lieu, nous devons avoir présente à l'esprit la perspective de 1992. Les programmes d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité de nos départements et territoires d'outre-mer montrent l'intérêt que la communauté européenne veut bien porter à la promotion économique de ces départements et de ces territoires.

Dans toute la mesure du possible, nous devons aider ces départements et ces territoires à combler, au moins en partie, les handicaps qui sont les leurs aujourd'hui et faire en sorte que l'espace unique de 1992, qui s'étendra à eux aussi, puisse être assumé par les économies locales.

En second lieu, l'égalité sociale que nous souhaitons les uns et les autres et qu'évoquait la « Lettre à tous les Français » se fera par étapes. Mais il sera peut-être indispensable de revoir la structure des revenus et d'étudier la manière dont le pouvoir politique peut à cet égard intervenir. J'évoquerai ici un sujet qui, la plupart du temps, est tabou : le traitement des fonctionnaires qui servent dans les départements et les territoires d'outre-mer. Le fossé existant entre les revenus de ces fonctionnaires et les revenus de ceux qui résident dans ces départements ou territoires est très large.

J'ai cru comprendre, à travers les réponses au questionnaire que je vous ai soumis, monsieur le ministre, qu'il n'était pas dans vos intentions pour l'instant de mettre à l'étude une révision de l'ensemble de ces rémunérations. Quoi qu'il en soit, nous ne devons pas, à terme, nous dissimuler ce type de problèmes, que nous devons aborder à un moment ou à un autre, et le plus tôt sera le mieux.

Si votre projet de budget ne satisfait pas toutes les demandes - il en est de même de tous les projets soumis à notre assemblée -, il a recueilli, du fait de sa progression, bien supérieure à celle de l'ensemble du budget de l'Etat, du fait de l'efficacité qu'il veut donner aux mesures gouvernementales annoncées en particulier en direction de la Nouvelle-Calédonie, l'assentiment de la commission des finances. J'espère qu'il recueillera aussi l'assentiment d'une majorité, sinon de l'unanimité de l'Assemblée nationale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Lapaire, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, pour les départements d'outre-mer.

**M. Jean-Pierre Lapaire, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans les départements d'outre-mer, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique et à la Réunion, ainsi que dans les collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon, l'heure est au développement économique et social.

En effet, ces départements et collectivités connaissent une période de calme, favorable à leur développement et bénéficient, en particulier au travers de ce budget, de l'effort persévérant de la nation. Leur appartenance à la France n'est plus sérieusement remise en cause, pas plus que ne sont pris au sérieux d'irréels soupçons de « largage » et les mouvements indépendantistes se font discrets, ou même se soumettent au verdict du suffrage universel, ce qui permet de mesurer la stricte limite de leur audience.

Ces heureuses évolutions sont à porter au crédit des lois de décentralisation, qui ont rapproché le pouvoir de nos concitoyens, en métropole comme outre-mer - davantage encore outre-mer, bien sûr. Cette situation reste fragile et les élus locaux et nationaux des départements d'outre-mer assument de grandes responsabilités quant au succès définitif de la décentralisation.

A ce propos, la commission des lois s'est interrogée sur la nécessité de rationaliser l'organisation administrative des départements d'outre-mer, qui se caractérise actuellement par la superposition, au sein de chaque département, de deux assemblées élues et de deux exécutifs élus. Cette situation entraîne, ainsi que l'a montré le rapporteur spécial de la commission des finances, un certain nombre de doubles emplois, d'incohérences et de coûts financiers superfétatoires, préjudiciables au développement économique.

Ces départements bénéficient d'une politique résolument tournée vers le développement économique et le progrès social. Le budget que vous nous proposez, monsieur le ministre, fortement marqué par les dépenses d'investissement et la compression des dépenses ordinaires, l'exprime bien. La commission des lois ne peut que se réjouir de ces orientations qui privilégient d'abord l'action économique, dont les crédits augmenteront en 1989 de 11,6 p. 100 par rapport à 1988, et l'action sociale et culturelle, dont la progression est de 5,3 p. 100.

En ce qui concerne le progrès social, les pouvoirs publics ont réaffirmé leur attachement au principe de l'égalité sociale entre les départements d'outre-mer et la métropole, et l'ont exprimé dans le texte relatif au revenu minimum d'insertion tel qu'il a été voté ici en première lecture.

Etant entendu que des thèmes essentiels sont traités par mes autres collègues rapporteurs, en particulier les effets de la défiscalisation sur le développement économique ou les perspectives de la réalisation du grand marché européen pour les départements d'outre-mer, j'évoquerai pour ma part, au nom de la commission des lois, quelques-unes des conditions politiques, juridiques et institutionnelles sur lesquelles se fonde le développement économique et social.

La reprise de la réflexion sur l'assemblée unique devrait déboucher sur l'amélioration de la décentralisation dans ses effets comme dans son esprit. Les conditions apparaissent favorables puisque le débat sur les institutions n'est plus source de clivages politiques, même pas à la Réunion, où l'on vient de voir constituer au conseil général une alliance d'un type nouveau entre les courants traditionnellement les plus opposés - départementalistes - assimilationnistes d'une part, autonomistes du parti communiste réunionnais, d'autre part.

Les conditions paraissent favorables puisque la réflexion lancée à la suite des élections cantonales de 1988 sur l'opportunité d'appliquer la représentation proportionnelle à ces élections, si elle débouchait dans l'avenir, ferait disparaître le seul obstacle juridique avancé par le Conseil constitutionnel dans sa décision du 2 décembre 1982.

Or, l'assemblée unique apparaît comme souhaitable sur le principe. A cet égard, je citerai les propos qu'a tenus, dans sa grande sagesse, Aimé Césaire, le 27 juillet 1981 :

« Le même territoire est à la fois département et région. Et voici que, par le texte dont nous discutons aujourd'hui, vous allez doter ce territoire de deux assemblées, ayant toutes les deux à peu près les mêmes pouvoirs, les mêmes compétences et exerçant ces compétences dans le même champ d'action. Toutes les deux élues au suffrage universel... »

« Ne croyez-vous pas qu'il serait plus raisonnable de fondre ces deux assemblées en une assemblée unique qui, élue au suffrage universel, cumulerait l'ensemble des pouvoirs actuellement répartis entre la région et le département ? Ce serait plus clair et plus judicieux. »

Le choix de l'assemblée unique s'imposera d'autant plus que s'accroît la prise de conscience des inconvénients causés par la superposition actuelle de deux assemblées élues au suffrage universel direct et de deux exécutifs élus, dotés de compétences parfois complémentaires, parfois concurrentes. Cette prise de conscience a déjà été exprimée au Parlement par des collègues élus de l'outre-mer. Ainsi, au Sénat, le 15 avril 1986, M. Georges Dagonia, déclarait à propos du projet d'assemblée unique : « Sa réalisation nous aurait permis de faire des économies en énergie humaine, en moyens matériels et financiers. Aujourd'hui, cette revendication d'assemblée unique est toujours d'actualité, malgré le regrettable verdict rendu par le Conseil constitutionnel voilà trois ans. »

Plus récemment, notre collègue Louis-Joseph-Dogué, lors de la séance du 18 décembre 1986 à l'Assemblée nationale, illustrait ainsi les difficultés de la dualité : « L'existence de deux assemblées est anachronique. C'est une monstruosité. Quand vous pensez qu'un département comme la Martinique qui ne couvre que 1 000 kilomètres carrés et ne compte que 330 000 habitants dispose à la fois d'un conseil régional avec 41 conseillers régionaux, avec un président exerçant le pouvoir exécutif, ... et d'un conseil général de quarante-quatre personnes, avec un président détenant le pouvoir exécutif ! » Notre collègue poursuivait : « Ainsi, étant conseiller général et membre de la commission agriculture et pêche et conseiller régional président de la commission agriculture et pêche, je passe trois heures sur un dossier au conseil régional et autant sur le même dossier au conseil général, pour aboutir aux mêmes décisions, pour entendre les mêmes chefs de service. Cela engendre des dépenses d'argent, un gaspillage de temps, d'énergie humaine et de produits des impôts de tous les citoyens français. » Bref, la dualité institutionnelle est donc, à bien des égards, préjudiciable au développement. Ainsi la commission des lois a également noté la très faible mobilisation des crédits du F.I.D.O.M. - constatation formulée déjà par la commission des finances.

Alors que les opérations intégrées de développement ont été sous-utilisées et les possibilités ouvertes en matière de zones franches complètement inexploitées, serez-vous en mesure, monsieur le ministre, de transmettre, pour le 31 mars 1989, les plans régionaux de développement économique qui permettraient de mobiliser pleinement les fonds structurels européens dont les dotations seront, ainsi que vous l'avez confirmé à la commission, doublées d'ici à 1992 ? L'enjeu est d'importance pour l'avenir des départements d'outre-mer et il justifie un effort de réflexion pour y améliorer encore la décentralisation.

Le principe, extrêmement exigeant, de l'égalité sociale, affirmé par le Président de la République et par le Gouvernement, implique non seulement un alignement des prestations sociales, mais aussi la mise à niveau du S.M.I.C., l'alignement de la rémunération des fonctionnaires et celui de la fiscalité, c'est-à-dire, monsieur le ministre, des réformes profondes qui ne peuvent être inscrites que dans la durée, si on ne veut pas contrarier les efforts réalisés pour maîtriser l'évolution démographique, si on cherche à mieux intégrer nos départements ultra-marins dans leur environnement économique et géographique le plus direct et si, surtout, on privilégie le développement économique de préférence à l'assistance et au clientélisme, si souvent dénoncés ici même par nos collègues élus de ces départements.

Cependant, vos intentions, nous rassurent, monsieur le ministre, et nous sommes sensibles à votre volonté de mettre en place une commission d'étude sur l'égalité sociale et le développement économique qui aurait à vous faire rapport pour la fin du premier trimestre de 1989.

S'agissant de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon, autant on peut se réjouir, pour nos compatriotes d'Amérique du Nord, de la publication des décrets d'application de la loi du 11 juin 1985, et de textes spécifiques, comme celui qui a trait à la protection sociale, que nous examinerons bientôt, autant la commission des lois regrette les retards concernant « l'amélioration des différents régimes juridiques applicables à Mayotte ». Un an et demi après la signature de la convention Etat-Mayotte, et en dépit des travaux et propositions de la commission locale du plan juridique, aucun texte de nature législative n'a été rendu applicable à Mayotte, alors que les textes les plus urgents devaient être mis au point pour le 1<sup>er</sup> décembre prochain. Néanmoins, nous avons pris bonne note, monsieur le ministre, de votre intention de

déposer un projet de loi habitant le Gouvernement à étendre ou à adopter par ordonnance les textes nécessaires au développement de Mayotte.

**M. Henry Jean-Baptiste.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Lapaire, rapporteur pour avis.** S'agissant de ce territoire, je tiens à saluer le remarquable travail effectué par la société immobilière de Mayotte qui, s'appuyant sur des études ethno-sociologiques sur l'habitat mahorais et sur la recherche de matériaux à partir des ressources locales, a su concevoir et réaliser, souvent en auto-construction contrôlée, des logements remarquablement adaptés, à des coûts exemplaires. L'expérience mérite d'être connue et étendue à d'autres régions tropicales de la République.

**M. Henry Jean-Baptiste.** Très bien.

**M. Jean-Pierre Lapaire, rapporteur pour avis.** Alors que le financement des équipements nécessaires au désenclavement de l'île - aussi bien le port en eaux profondes de Longoni que l'allongement de la piste de Pamandzi-Dzaoudzi - est assuré par le projet de budget que vous nous présentez, monsieur le ministre, je veux attirer votre attention, avant de terminer, sur les graves menaces qui pèsent sur l'avenir du milieu naturel à cause d'une croissance démographique explosive dont on connaît les chiffres : plus 4,5 p. 100 l'an, et, pour 75 000 habitants environ aujourd'hui, 150 000 en l'an 2000. A la croissance naturelle se joint d'ailleurs une forte immigration clandestine, évaluée actuellement de façon grossière à une valeur comprise entre 5 p. 100 et 10 p. 100 de la population, ce qui semble pouvoir être la cause de conflits. Le milieu naturel est gravement menacé par la croissance démographique en raison de l'érosion des sols et, corrélativement, des risques encourus par l'équilibre du lagon. Or ce dernier est en quelques sorte « le garde-manger » en protéines de l'île.

En conclusion, le budget de 1989 pour les départements d'outre-mer est un bon budget qui traduit bien ce fait que l'outre-mer est une des priorités du Gouvernement. Sur ma proposition, la commission des lois a donc, monsieur le ministre, donné un avis favorable à l'adoption de vos crédits. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, pour les territoires d'outre-mer.

**M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, la commission des lois se félicite que le Gouvernement ait décidé de faire de son action dans l'outre-mer français une des priorités budgétaires pour l'année 1989.

Ce faisant, monsieur le ministre, vous soulignez aussi quel a été, pour cette raison, l'intérêt de votre prédécesseur qui, dès 1986, en effet, avait su accroître les crédits des départements d'outre-mer de 30 p. 100, les portant de 1 milliard 374 millions à 1 milliard 773 millions. La progression que vous prévoyez est de 21 p. 100 : les crédits atteindront donc l'an prochain un montant supérieur à 1 milliard 981 millions. C'est un geste positif qui a encouragé la commission à aborder l'examen des orientations du Gouvernement sous un angle objectif et constructif.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, permettez-moi de rappeler une distinction classique car, dans le large débat ouvert dans l'opinion publique en ce qui concerne les départements et les territoires d'outre-mer, il apparaît quelque tendance à la confusion à l'égard de ces collectivités.

Pour la dissiper, je rappelle donc que les départements d'outre-mer, partie intégrante de la République, relèvent de l'article 73 de la Constitution. A plusieurs reprises, le Conseil constitutionnel a marqué dans ses décisions que l'adaptation des textes législatifs dans les départements d'outre-mer était l'exception, l'unité législative la règle. En revanche pour ce qui concerne les territoires d'outre-mer, qui relèvent de l'article 74 de la Constitution, l'autonomie législative, en matière fiscale, sociale et administrative, est la règle.

Il m'a paru nécessaire d'apporter cette précision au moment où nous commençons à examiner le projet de budget afin de bien marquer notre volonté de lier l'action du Gouvernement ainsi que la paix qui doit régner dans ces départements à ce que j'appellerai la « paix institutionnelle ».

Le rapporteur pour avis de la commission des lois pour les départements d'outre-mer a déclaré qu'aujourd'hui dans ces départements les questions touchant aux institutions ne suscitaient plus des passions qui entraînaient la rupture de la paix. C'est, en effet un point positif, mais il ne faut pas, je crois jouer avec le feu. C'est pourquoi je tenais formuler cette remarque personnelle.

Pour en revenir au budget des territoires d'outre-mer, regardons ce que le Gouvernement propose pour 1989. Il y a cinq séries d'actions. Les crédits pour les services extérieurs progressent de 0,5 p. 100, en passant de 123 à 124 millions de francs. L'action en faveur des collectivités locales diminue de 1,7 p. 100. En revanche, nous constatons avec satisfaction de très nettes progressions en ce qui concerne les crédits de l'action sociale et culturelle, qui croît ont de 21 p. 100 ; ceux de l'action économique, de 55 p. 100 et ceux de la recherche de 3 p. 100. C'est dire que la volonté du Gouvernement s'est traduite par un engagement financier accru, notamment en ce qui concerne les crédits de paiement, et nous vous en remercions.

À ce sujet, il nous faut reconnaître que les territoires d'outre-mer se trouvent toujours dans une situation difficile, je pense notamment à la Nouvelle-Calédonie et, à bien des égards à la Polynésie et à Wallis-et-Futuna. Cela montre que, malgré l'engagement de crédits importants ces trois dernières années, ces territoires n'ont pas su sortir de leur crise économique et sociale. À notre avis, monsieur le ministre, l'action des gouvernements précédents n'a donc pas été assez orientée vers les hommes. Or on ne peut pas développer un pays sans engager une action de fond coordonnée orientée essentiellement en faveur de l'homme. J'y reviendrai et, parlant de la Nouvelle-Calédonie, j'aurai l'occasion de préciser le contenu des actions nécessaires.

Qu'il me suffise de dire pour le moment que si ce projet de budget est bon dans son ensemble, dans ses orientations, faites en sorte, monsieur le ministre des départements et territoires d'outre-mer, que les hommes de Polynésie, de Wallis-et-Futuna et de Nouvelle-Calédonie sentent, à travers les actions que le Gouvernement va engager dans ces territoires, un appel de la France en faveur de leur épanouissement dans la dignité !

En Polynésie, le Gouvernement va signer un contrat de plan entre l'Etat et les collectivités du territoire. Les orientations prioritaires sont les suivantes : développement des infrastructures de communication ; renforcement des moyens de formation et de recherche - création de cinq collèges et deux lycées ; action en faveur des demandeurs d'emploi, des personnes âgées et des handicapés ; développement de l'habitat social - le logement pose un problème absolument crucial dans l'ensemble des départements et territoires d'outre-mer ; promotion des activités productives - en particulier développement de la pêche, aménagement d'un nouveau complexe - et touristiques, avec un renforcement de la desserte aérienne avec le Japon.

En ce qui concerne Wallis-et-Futuna, monsieur le ministre, la situation dramatique dans laquelle se trouvent les jeunes de ce département devrait inciter le Gouvernement non seulement à mettre en place des actions ponctuelles de développement économique, destinées à rompre l'isolement de ce territoire, mais également à redonner un espoir grâce à des actions de formation proposées aux 200 jeunes de plus qui annuellement se voient condamnés au chômage et au désespoir.

En ce qui concerne la Polynésie, Wallis-et-Futuna et, d'une manière générale, la Nouvelle-Calédonie, voici une remarque générale : nous pouvons dire que les volumes de crédits votés correspondent aux besoins ; pourtant la réalisation des équipements et l'emploi des crédits marquent des retards. Il en va de même d'ailleurs pour les départements d'outre-mer : en ce qui concerne le F.I.D.O.M. la progression est trop lente. Il y a une trop grande différence entre les crédits que nous votons ici et les crédits réellement utilisés sur place. Cette situation s'explique essentiellement par la lourdeur des procédures. Depuis quelques années, nous recevons notification des dotations du F.I.D.O.M. au mois de juillet de l'année en cours. Comment voulez-vous que nous utilisions les dotations de 1989, si elles ne nous sont notifiées qu'au mois de juillet ?

J'en viens à la Nouvelle-Calédonie, qui a été le point essentiel de la réflexion de notre commission des lois. Au moment, où nous avons examiné votre projet de budget en

commission, nous ne connaissions pas encore les résultats du référendum. Si nous les avions connus, j'aurais présenté le commentaire suivant, que je formule aujourd'hui à titre personnel. Le oui est acquis, et nous vivons dans un système démocratique où l'on ne pèse pas, où l'on ne soupèse pas, les résultats d'un scrutin en fonction du taux de participation. (Très bien ! sur les bancs du groupe socialiste)

**M. Maurice Pourchon, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre, je m'exprime avec ma sensibilité de « Domien » : vous avez à votre actif d'avoir réussi, avec le Premier ministre, à interrompre un processus de guerre civile sur ce territoire. C'est une bonne chose. Mais il faut, maintenant, en Nouvelle-Calédonie inverser le processus colonial qui a poussé dans l'isolement, sur les côtes nord et est du territoire, une grande partie de la population. Il faut décloisonner ethniquement, culturellement, socialement, économiquement et géographiquement des populations qui ne savent pas à l'heure actuelle vivre ensemble.

**M. Michel Sapin.** Très bien !

**M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis.** Sans chercher à rejeter les responsabilités sur les uns et sur les autres, j'observe que nous avons trop fait perdre de temps à la France en introduisant, à tout bout de champ, des débats politiques.

À notre avis, pour réussir outre-mer, dans les territoires d'outre-mer, en particulier en Nouvelle-Calédonie, il faut, monsieur le ministre, un plan d'action humanitaire. Les mamans de Nouvelle-Calédonie ne peuvent pas plus longtemps mettre au monde leurs enfants dans des dispensaires dont le sol est en terre battue ! Les petits enfants de Nouvelle-Calédonie ne peuvent pas croire à un message de dignité s'ils continuent d'ignorer ce que sont une garderie, une crèche, une école maternelle, une école primaire ou un centre de formation professionnelle ! Les néo-Calédoniens dans leur ensemble ne peuvent pas croire en notre message de paix s'ils ne sentent pas que sont mises en œuvre des actions pragmatiques, réalistes, adaptées à leur besoins, des actions qui, chaque jour, leur feront aimer la France. Lorsque l'on est né dans la brousse, et que l'on n'a connu que la brousse, on peut croire que l'indépendance constitue un salut : mais si l'on voit se lever sur la brousse le soleil de l'espoir, de la générosité, de la solidarité et de la fraternité, grâce à des actions concrètes, alors, oui, on peut croire en la solidarité avec la France et aimer la France ! (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

Voilà pourquoi monsieur le ministre, je vous présente de tout cœur quelques propositions. Ce n'est pas que notre commission a la science infuse. C'est que si nous sommes exigeants, vigilants, et même très vigilants, en ce qui concerne les territoires d'outre-mer, tout particulièrement la Nouvelle-Calédonie, en contrepartie nous sommes solidaires de l'action que vous allez conduire. Et nous apporterons chaque jour notre contribution, si vous savez nous entendre !

Voici ma première proposition. Il nous faut connaître d'abord ce que le Gouvernement veut faire. Pour que nous puissions agir dans la clarté, pour que nos idées puissent se confronter dans le calme, je vous demande, monsieur le ministre, que la commission des lois, ainsi que d'ailleurs les autres commissions, puissent avoir communication du rapport de M. Bernard Kouchner sur l'action humanitaire. Nous aimerions également connaître les mesures que préconise le ministre de l'éducation nationale, M. Jospin, pour faire progresser le système éducatif. Nous souhaiterions également suivre les actions économiques que vous allez développer.

**M. le président.** Monsieur le rapporteur pour avis, il vous faut conclure.

**M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis.** Je vais terminer, monsieur le président.

En outre, monsieur le ministre, nous voulons apporter notre contribution. Le Gouvernement serait-il d'accord pour créer, dans le prolongement du référendum, une commission mixte composée de représentants de l'Etat et de parlementaires ? Cette commission mixte, où toutes les composantes politiques de cette assemblée seraient représentées, aurait



pour objectif de suivre sur le terrain et à Paris, l'action du Gouvernement. Ce serait une commission d'évaluation de suggestions et une commission de travail.

Dès lors, on pourrait se soustraire du débat politique dans cette enceinte à propos de cette question. On rendrait aussi plus efficace aujourd'hui et demain l'action du Gouvernement de la France dans ce territoire.

Ces deux suggestions, savoir ce que le Gouvernement veut faire et apporter une contribution au sein d'une commission de travail permanente, qui suivraient et aiguilleraient votre action sont pour nous les conditions nécessaires de la cohésion nationale indispensable pour réussir dans les territoires d'outre-mer, en particulier en Nouvelle-Calédonie. Sans cohésion nationale, il n'y a pas de réussite possible sur le terrain. Comment voulez-vous que l'on croie en la fraternité, en l'unité et en la solidarité s'il n'y a ni unité ni solidarité au sein du Gouvernement ou entre le Gouvernement et l'Assemblée ?

Je termine, monsieur le ministre, en vous disant que la commission des lois, sur ma proposition, a émis un avis favorable sur les orientations budgétaires que vous proposez pour 1989. Mais veuillez considérer que cet avis favorable est la marque de notre volonté de faire, ensemble, un travail efficace et dans la transparence. Ensemble pour la paix, ensemble pour que renaisse la fraternité, ensemble pour que ceux qui ont appris à haïr la France à Tripoli apprennent à aimer la France à Paris et dans nos provinces (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République*), ensemble pour que, monsieur le ministre, vous soyez - et je pense que vous en êtes capable, vos origines bretonnes vous le permettent (*Sourires*) - le Saint Bernard dans l'océan Pacifique qui ouvrira la voie de la Nouvelle-Calédonie à la France. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

**M. Pierre Mauger.** Le Saint Bernard des mer :

**M. le président.** Je demande aux orateurs de respecter leur temps de parole.

**M. Pierre Mauger.** Pourtant, cela valait la peine.

**M. le président.** Je ne me prononce pas sur le fond, monsieur Mauger. Ne perdons pas de temps ! (*Sourires.*)

La parole est à M. Guy Malandain, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

**M. Guy Malandain, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, le projet de budget des départements et territoires d'outre-mer apparaît comme l'une des priorités gouvernementales pour 1989, et la plus grande partie des moyens nouveaux est destinée, cher collègue Virapoullé, à la Nouvelle-Calédonie dont la dotation augmente de 124 p. 100 afin de financer justement les mesures nécessaires au nouveau statut et à la recherche de la paix dont vous parliez avec conviction et talent.

Le rapport écrit approuvé par la commission de la production et des échanges s'attache essentiellement à analyser l'évolution économique des départements et territoires d'outre-mer. Je ne ferai ici qu'en tirer les conclusions, insistant dans une deuxième partie sur les perspectives ouvertes par le marché unique. Votre rapporteur est en effet persuadé que si les départements et territoires d'outre-mer sont une chance pour la France, l'Europe est une chance pour les départements et territoires d'outre-mer, à condition d'associer la rigueur à l'ambition dans la gestion du développement économique et social de ces territoires et de faire confiance à leurs responsables et à la population locale.

La situation économique des départements et territoires d'outre-mer a connu une évolution contrastée, mais reste encore extrêmement fragile. L'évolution de cette situation me conduit, monsieur le ministre, à formuler plusieurs remarques qui sont autant de questions que je vous pose au nom de la commission.

Première remarque : malgré les efforts financiers conjugués des collectivités locales, de l'Etat - loi de programme, contrats de plan Etat-région -, de la Communauté, l'économie des départements et territoires d'outre-mer ne prend pas son essor. Les productions sont globalement en baisse, le

chômage atteint des taux inacceptables, l'offre de logement social est insuffisante, et d'autres outils d'évaluation montreraient que nous ne sommes pas encore dans une économie prospère. Dès lors, se pose une question sur la planification, la coordination et le contrôle de l'utilisation rationnelle de tous ces fonds pour dynamiser les secteurs en progrès.

Deuxième remarque : la métropole, en accord avec les responsables locaux, doit se déterminer sur une stratégie de développement. Ou bien l'on considère que les pays d'outre-mer sont seulement des marchés supplémentaires, ou bien l'on considère que les D.O.M.-T.O.M., dans les zones géographiques où ils se situent, doivent être un tremplin régional pour l'économie française, et, dans ce cas, nous développons une économie locale s'ouvrant aux marchés régionaux.

Or, ce n'est que dans cette perspective que l'on peut analyser l'évolution négative de ce que nous appelons, d'ailleurs improprement, la « balance commerciale ». Elle est en baisse pour tous les départements et territoires d'outre-mer, sauf Saint-Pierre-et-Miquelon. Sans valeur dans l'absolu - on ne calcule effectivement pas la balance commerciale d'un département métropolitain -, cet instrument de mesure est toutefois significatif de la dépendance économique des régions concernées. Combien de produits importés dans les D.O.M.-T.O.M. pourraient faire l'objet de transformation sur place, créant de la plus-value, des emplois, avec l'appui technique et financier des entreprises métropolitaines, voire européennes ?

**M. Ernest Moutoussamy.** Très bien !

**M. Guy Malandain, rapporteur pour avis.** Troisième remarque : l'agriculture elle-même ne semble pas évoluer positivement. Certes, il y a les conditions climatiques, mais est-on certain qu'elles expliquent tout ? En particulier, comment ne pas s'interroger dès maintenant sur la culture de la canne à sucre alors qu'arrivent sur le marché les produits de synthèse ? Si j'en parle, c'est parce que, non préparée, on voit le drame que pourrait provoquer, dans les départements d'outre-mer, cette évolution si elle s'amplifiait.

Quatrième remarque : les progrès sensibles du bâtiment et des travaux publics, ainsi que du tourisme, sont un réconfort et les résultats d'une volonté mise en œuvre par les pouvoirs publics et les « forces vives » locales. Malgré la concurrence difficile des pays des régions concernées - en particulier sur le plan des coûts salariaux et sociaux -, il y a dans le tourisme, à condition de le diversifier, une chance à exploiter.

Quant au bâtiment, son progrès, inscrit dans la loi de défiscalisation, est spectaculaire. Mais il a fait surgir une spéculation sur les coûts de construction et sur les terrains. Il semble, par ailleurs, que cela ait assez peu profité au logement social, fort déficitaire, et aux entreprises locales. Il serait donc intéressant de savoir qui a fait construire, quel type de logement et par quelle entreprise.

Par ailleurs, l'évolution positive de ces deux secteurs pose à tous ceux qui ont pu l'observer sur place la question des instruments de maîtrise foncière.

Cinquième remarque : l'économie des D.O.M.-T.O.M. est en concurrence directe avec les pays environnants dans lesquels la politique salariale et sociale induit des coûts de production nettement inférieurs. Mais, à l'inverse, les salaires et les salaires différés sont inférieurs à ceux de la métropole. Seuls les fonctionnaires de l'Etat ont des salaires majorés, parfois de plus de 50 p. 100 par rapport à la métropole, ce qui n'est absolument pas justifié.

Cette position « intermédiaire » des coûts sociaux et salariaux est à intégrer dans une stratégie de développement. Ses implications sont certes économiques mais également politiques, et elles me conduisent à poser la question suivante : quelles sont les étapes du chemin qui mène de la parité sociale à l'égalité sociale ?

Sixième remarque : l'insularité est une donnée économique en soi. Elle s'impose dans la culture et l'organisation sociale. Comment ne le ferait-elle pas dans le domaine économique ?

Votre rapporteur pense - et partage ainsi l'avis de nombreux responsables économiques et politiques qu'il a rencontrés - que le désenclavement aérien et maritime est la clé du développement des départements et territoires d'outre-mer, si toutefois, bien entendu, cela est mené parallèlement à un gigantesque effort de formation professionnelle. Sur ce plan, monsieur le ministre, il reste, vous le savez, beaucoup à faire.

Septième et dernière remarque : la décentralisation, c'est-à-dire le pouvoir de décider sur place dans un large domaine de compétences, est une chance supplémentaire pour les D.O.M.-T.O.M. C'est donc au travers de la contractualisation entre l'Etat, les régions et l'Europe, que réside l'organisation du développement.

J'ai parlé de l'Europe, et c'est la deuxième partie de mon propos, que j'ai intitulé « L'espoir : les instruments européens ».

J'ai rencontré les fonctionnaires et les responsables politiques des commissions de la Communauté européenne pour discuter avec eux des départements et des territoires d'outre-mer. Ce que je peux dire en préambule c'est que si nous n'y prenons garde, si nous ne nous en occupons pas, l'Europe, elle, s'occupera des départements et territoires d'outre-mer et déjà les choses avancent très vite.

La mise en place du marché unique de 1993 implique un ajustement des disparités subies par les départements d'outre-mer vis-à-vis de la métropole, de la Communauté européenne et de leur environnement, qu'ils soient dans l'océan Indien ou dans la zone des Caraïbes. L'intégration des départements d'outre-mer à la Communauté ne se fera que par une prise en compte plus grande de leur spécificité débouchant sur des politiques communautaires mieux adaptées et un renforcement de leur position afin de relever les défis extérieurs.

Dans cette perspective, nous devons prêter attention à la mise en place de quatre instruments.

Le premier, c'est la réponse au memorandum français par la proposition d'un programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des D.O.M. dénommé P.O.S.E.I.D.O.M. ;

Le deuxième instrument, en cours de négociation, c'est le renouvellement de la convention de Lomé ;

Le troisième, c'est la réforme des fonds structurels ;

Le quatrième, c'est la redéfinition d'une politique de coopération régionale qui, pour nous, est complémentaire des contrats de plan Etat-régions.

Le memorandum du 10 avril 1987 reconnaissait les effets positifs des mesures prises pour rendre plus concret l'impact des politiques communautaires dans les départements d'outre-mer. Il demandait de faire le point des mesures qui apparaissent nécessaires pour que les différentes régions d'outre-mer puissent affronter les enjeux posés par leur développement au sein d'une entité européenne harmonisée.

Le programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des départements d'outre-mer dont je viens de parler devrait être d'une durée pluriannuelle en une ou plusieurs étapes, et reposer sur trois principes :

Premièrement, une complémentarité totale pour que l'action législative et financière de la Communauté soit conduite en accord avec celle du Gouvernement, des autorités régionales et départementales ;

Deuxièmement, un partenariat sans exclusive se traduisant par une concertation systématique car il doit porter sur la préparation, l'évaluation, le financement et le « suivi » des actions, aussi bien financières que réglementaires. Ce concept de partenariat permettra ainsi une implication directe et active des autorités locales et la maîtrise complète de leur propre développement ;

Troisièmement, une programmation bien établie pour que les interventions des fonds structurels, de la Banque européenne d'investissement et des autres instruments financiers communautaires soient parfaitement coordonnés.

L'ouverture du grand marché unique européen de 1993 conduira, dans le cadre de ce programme, à harmoniser, à maintenir ou à adapter aux départements d'outre-mer les dispositions législatives et réglementaires spécifiques.

Ces mesures devraient être reconduites, voire étendues, dans le nouveau programme spécifique.

Deux dossiers importants, cependant, restent en discussion et intéressent particulièrement l'avenir économique des départements d'outre-mer : l'un concerne le régime fiscal du rhum traditionnel et l'autre la taxe d'octroi de mer.

Pour le premier, un aménagement semble indispensable afin de le rendre compatible avec le droit communautaire avant la fin de 1992.

Pour le second, qui représente, dans sa forme actuelle, une dérogation au principe de la libre circulation, une transformation en taux de T.V.A., après négociation avec les autorités locales, semble être la solution qui sera proposée par la commission. La procédure contentieuse engagée contre la France sur cette taxe est suspendue depuis le dépôt du mémorandum. Il reste, monsieur le ministre, que cet octroi est une ressource très importante pour les collectivités locales et qu'il s'agit là d'une affaire sensible et complexe.

Qu'advient-il, en effet, pour les régions s'il y a suppression de cette taxe d'octroi de mer ? Les dispositions de ce programme d'options spécifiques, jointes aux actions des instruments déjà en place, devraient permettre aux départements d'outre-mer d'aborder l'échéance 1992-1993 avec sérénité et à armes égales avec les pays environnants, mais également leur permettre un développement économique équilibré.

Deuxième instrument, le renouvellement de la convention de Lomé. C'est un instrument extrêmement important. Le temps qui m'est imparti ne me permet pas d'aborder au fond cette affaire. C'est pourquoi, monsieur le ministre, mes chers collègues, je vous renvoie sur ce sujet à mon rapport écrit. Je me borne à souligner qu'on ne peut plus considérer le développement des départements et territoires d'outre-mer isolément ou en rapport direct avec la métropole ou avec l'Europe, mais qu'il faut le faire aussi en fonction de la situation de l'économie dans les régions où ils se situent. D'où l'importance de veiller au contenu de la convention de Lomé.

La réforme en cours des fonds structurels au niveau de la Communauté devrait permettre une meilleure adaptation et une meilleure coordination des différents instruments que chacun connaît et qui sont le F.E.D.E.R., le F.S.E. et le F.A.O.G.A.-orientation.

**M. le président.** Monsieur Malandain, il vous faut conclure.

**M. Guy Malandain, rapporteur pour avis.** Ces nouvelles procédures constitueront les bases d'une gestion décentralisée du concours des fonds et un véritable partenariat aux niveaux local, régional et national.

La programmation sera l'expression d'initiatives prises au niveau local et, si besoin est, complétée par des initiatives de la Communauté. Dans la préparation et la mise en œuvre des cadres d'appui et des programmes opérationnels, le partenariat trouvera sa pleine expression. Si je puis faire une comparaison, toutes choses étant égales par ailleurs, la nouvelle utilisation des fonds structurels s'apparentera à la procédure utilisée pour les contrats de plan Etat-région mis en place par le gouvernement français.

On voit bien le bénéfice que peuvent tirer les départements d'outre-mer des réformes envisagées pour les fonds structurels européens. Augmentés en valeur, planifiés dans leurs interventions, coordonnés avec les autres instruments financiers, ils permettront de mieux organiser le développement, en accompagnement des volontés locales et nationales.

Troisième instrument, le développement de la politique régionale et les contrats de plan. Je me permettrai d'insister sur ce que j'ai appelé l'objectif d'industrialisation.

**M. le président.** Insistez vite, monsieur Malandain. (Sourires.)

**M. Guy Malandain, rapporteur pour avis.** J'en ai bientôt terminé, monsieur le président !

S'il est encore nécessaire, à court terme, de développer l'agriculture, il deviendra indispensable, à moyen et à long terme, de trouver d'autres formes de développement, car le mode de croissance actuel atteindra rapidement ses limites. L'industrialisation, orientée en priorité vers les besoins régionaux, constitue à terme le passage obligé du développement. Cet objectif d'industrialisation, de coopération et de développement implique que les pays industriels poursuivent et amplifient une politique d'échanges excluant tout protectionnisme à l'égard des importations de produits industriels en provenance des Etats A.C.P., des départements et des territoires d'outre-mer.

On peut dès lors s'interroger sur le fait de savoir s'il ne serait pas opportun d'affirmer ce principe d'échanges commerciaux dans le texte même de la future convention de Lomé, voire dans le préambule du programme



P.O.S.E.I.D.O.M. On y trouverait toute la différence entre la politique de la Communauté économique européenne et celle que mène les Etats-Unis à travers le C.B.I. et les *negative lists*.

Un mot sur la complémentarité des contrats de plan. Les dispositions prises par la Communauté européenne risquent d'être décalées dans le temps par rapport aux dispositions prises pour les contrats de plan Etat-région. La question, monsieur le ministre, est de savoir s'il n'y a pas à trouver un processus qui permettrait d'ajuster les deux opérations pour assurer leur complémentarité sur les actions menées dans les territoires.

Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, les départements et territoires d'outre-mer sont une chance pour la France, et l'Europe est une chance pour les départements et territoires d'outre-mer ; je le disais dans mon introduction.

Cette affirmation, maintes fois répétée, prend davantage de signification à l'horizon 1992. En effet, le rôle de la coopération et du développement, à travers la mise en place des instruments internationaux précédemment analysés, demeure le seul exemple d'une conception du développement qui lie étroitement l'aide et le commerce.

Ces moyens européens, ajoutés aux dispositions nationales, régionales et locales, sont la seule chance pour que l'économie des départements et territoires d'outre-mer efface ses handicaps, lève ses freins et soit réellement intégrée à celle de la métropole et de la Communauté européenne, en collaboration étroite avec le développement des pays environnants.

Je vous remercie de votre attention et, la commission de la production et des échanges ayant adopté les crédits du ministère des départements et territoires d'outre-mer, car il s'agit là d'un bon budget - mon collègue Virapoullé a tout à fait raison - j'invite l'Assemblée nationale à les adopter également. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.

**M. Louis Le Penec, ministre des départements et territoires d'outre-mer.** Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs les députés, l'année 1989 est celle du bicentenaire de la Révolution française. Cet événement sera commémoré dans les départements et territoires d'outre-mer où tant d'hommes et de femmes ont puisé l'inspiration de leurs luttes dans la belle devise de la République.

Deux jours après avoir célébré le soixante-dixième anniversaire de l'armistice de 1918, souvenons-nous aussi que beaucoup de combattants français venus des départements et territoires d'outre-mer ont donné, sur les champs de bataille de la lointaine Europe, le témoignage le plus incontestable de leur attachement à la France.

Liberté, égalité, fraternité dont le nom est aujourd'hui peut-être solidarité. Liberté, oui : la France peut s'enorgueillir que, dans ses départements et territoires d'outre-mer, les libertés politiques soient accessibles à tous. L'égalité des chances est encore un objectif en métropole. Outre-mer, la réalité présente en est éloignée. C'est pourquoi nos compatriotes de l'outre-mer ont droit à notre solidarité active, et l'examen du budget par votre assemblée est l'occasion de la manifester.

J'ai pris connaissance avec intérêt des rapports de MM. Pourchon, Lapaire, Virapoullé et Malandair. J'en ai apprécié la qualité, j'en donne volontiers acte. Il y a là une très utile contribution au dialogue entre le Parlement et le Gouvernement.

J'ai été sensible à un point évoqué par les rapporteurs, la sous-consommation des crédits du F.I.D.O.M. et du F.I.D.E.S. Comme eux, j'ai, bien sûr, noté qu'en dehors de la procédure même qui introduit des lenteurs, il y a la multiplicité des intervenants qui nécessite la passation de conventions, le bouclage des cofinancements, le rythme des réunions du comité directeur qui accentuent, lorsque des crédits importants sont inscrits dans le collectif de fin d'année, la sous-consommation apparente de ces crédits au 31 décembre de la même année. Nous procédons actuellement à un examen détaillé de ces procédures dans le souci de raccourcir sensiblement les délais de consommation de ces crédits, délais dont, tout comme vous, je regrette la longueur.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, en Nouvelle-Calédonie des inégalités criantes, au point que la liberté a peu de sens pour la plus grande partie de la population mélanésienne, ont conduit, il y a quelque temps, à la situation gravement troublée que l'on sait, bientôt rendue plus dramatique encore par le refus du dialogue.

Trouvant ce territoire au bord de la guerre civile, le Gouvernement a dû faire de la Nouvelle-Calédonie la première priorité de sa politique outre-mer dans les tout premiers mois qui ont suivi son installation. Le rétablissement du dialogue par le Premier ministre, le courage de MM. Lafleur et Tjibaou ont permis, comme on sait, d'aboutir à la fin de l'été à un accord équilibré qui peut, pour les dix années à venir, et selon l'expression employée par M. Virapoullé dans son rapport, « redonner à chaque Calédonien le goût de vivre au sein de la République française ».

Le peuple français vient de ratifier les accords. Je partage l'appréciation selon laquelle la portée du référendum n'est pas à mesurer simplement à l'aune des chiffres de participation. Le Gouvernement appliquera sans retard la loi sur la Nouvelle-Calédonie et mettra en particulier rapidement en œuvre les mesures d'accompagnement économique et social.

Cette incontestable priorité explique que la Nouvelle-Calédonie bénéficie d'une augmentation très substantielle des crédits du ministère - j'y reviendrai plus en détail. Mais c'est bien tout l'outre-mer qui va bénéficier en 1989 d'un budget doté de 1981 millions de francs, qui augmente de 11,72 p. 100 par rapport à 1988. L'augmentation des crédits en faveur des départements d'outre-mer se situe à 7,15 p. 100 pour les dépenses ordinaires et les crédits de paiement.

L'essentiel de l'augmentation du budget du ministère est consacré aux dépenses d'investissement, les autorisations de programme avec une dotation de 1154 millions de francs croissent de 19,9 p. 100, les crédits de paiement atteignent 850 millions de francs et progressent de 26,3 p. 100 par rapport à 1988.

Je reviens sur les dépenses budgétaires concernant le territoire de Nouvelle-Calédonie.

Le budget que je présente aujourd'hui reflète bien les engagements pris par la République à l'égard des populations du territoire. Ainsi, avant même l'élaboration des contrats de développement, qui seront signés l'an prochain entre l'Etat et les nouvelles provinces, une dotation exceptionnelle de 281 millions de francs en autorisations de programme, soit 124 p. 100 de plus que l'an dernier, est destinée à financer les mesures d'accompagnement prévues dans la loi.

Il s'agit, en effet, par la mise en œuvre d'un train de mesures économiques, sociales et culturelles, de rattraper les retards accumulés depuis des années, de rééquilibrer le territoire au profit du Nord et des îles : 48,75 millions de francs sont prévus pour le désenclavement, c'est-à-dire l'étude pour la création d'un port en eau profonde à Nepoui, l'aménagement de la route transversale Kone-Côte Est et d'une section de la liaison Houaïllou-Canala, et des équipements de transports aérien et maritime ; 82 millions sont inscrits pour les infrastructures, qui se répartiront en 12 millions pour la création d'un pôle d'attraction économique sur la côte Est et 70 millions de francs pour des opérations d'alimentation en eau des communes, des opérations d'électrification rurale, d'installation de liaisons téléphoniques nouvelles et des opérations d'assainissement à Nouméa.

En outre, 36 millions de francs sont prévus pour des subventions aux communes et aux nouvelles provinces.

Pour le développement économique, un institut calédonien de participation assurera le portage de participations qui seront ultérieurement rétrocédées en grande majorité à des Mélanésiens, dans des activités productives. Des crédits de 15 millions de francs seront en 1989 affectés à cet institut par dotation ou par avances.

Par ailleurs, des appuis financiers directs, d'un montant total de 180 millions, seront apportés à des projets d'équipement ou de production qui permettront de développer l'utilisation des ressources locales et l'emploi dans les tribus.

Enfin, 40 millions sont prévus pour aider au développement des activités agricoles, artisanales, halieutiques et touristiques.

L'accent sera mis aussi sur l'action sociale, notamment sur le logement social et sur les actions sanitaires. C'est ainsi que, pour améliorer l'habitat rural mélanésien, des aides au

logement en faveur des ménages ayant un revenu inférieur au S.M.I.C. feront l'objet d'une dotation de 27,5 millions de francs en 1989. Cet effort complètera l'action du fonds social de l'habitat.

Par ailleurs - et vous avez souligné ce point, monsieur le rapporteur - l'état sanitaire des populations de Nouvelle-Calédonie et spécialement de celles qui habitent dans l'intérieur et dans les îles appelle des actions d'urgence, dont la mission conduite par M. Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat, a permis de mesurer toute l'ampleur. Un crédit de 10 millions de francs est inscrit au budget de 1989 pour financer les actions qui visent à améliorer l'équipement et les conditions de fonctionnement des dispensaires ainsi qu'à compléter la formation des auxiliaires médicaux.

Pour l'action culturelle, 2,75 millions de francs sont réservés aux activités programmées par les divers organismes culturels et notamment l'agence de développement de la culture canaque. Celle-ci bénéficiera, de plus, de la subvention de fonctionnement de 4,7 millions de francs qui est inscrite au chapitre 36-01 pour l'ancien office culturel, scientifique et technique de Nouvelle-Calédonie.

Je rappelle en outre que des crédits seront demandés dans la prochaine loi de finances rectificative pour 1988 : une somme de 73 millions de francs viendra s'ajouter aux 35 millions de francs inscrits dans le projet de budget pour 1989, pour la rémunération des jeunes stagiaires pour le développement ; 24 millions de francs pour la formation professionnelle des Mélanésiens, sur place et en métropole, et 3 millions de francs pour des bourses. Ainsi pourra être lancé « l'ambitieux programme » de formation évoqué par MM. les rapporteurs.

J'ai bien entendu les suggestions qui ont été faites pour une meilleure association du Parlement à l'élaboration et la mise en œuvre de ces mesures. Je suis, pour ma part, disposé à examiner avec les présidents des commissions les plus directement concernées les meilleures voies permettant leur association à la mise en œuvre de ces mesures. Nous avons déjà dans le passé amorcé un tel dialogue ; je réitère ma volonté de le poursuivre. Le Gouvernement n'a qu'à gagner à enrichir le débat. Par conséquent, en concertation avec les présidents, nous verrons les voies les plus appropriées pour maintenir ce dialogue Parlement-Gouvernement.

Je le redis, la priorité pour la Nouvelle-Calédonie ne doit pas être vue par les autres départements, territoires et collectivités d'outre-mer en termes de concurrence. C'est bien l'ensemble de l'outre-mer français qui bénéficie d'une priorité budgétaire pour 1989. Cette priorité était nécessaire pour aider l'outre-mer à faire face aux graves défis qu'il doit relever ainsi qu'aux nouveaux défis des prochaines années.

Comme le note M. Malandain dans le rapport présenté au nom de la commission de la production et des échanges, la situation économique des départements et territoires d'outre-mer demeure d'une grande fragilité. Les taux très élevés de chômage, inacceptables pour le présent, ne peuvent que susciter la plus vive inquiétude pour l'avenir tant sont nombreux les jeunes qui se présenteront sur le marché du travail dans les prochaines années. Je connais aussi l'inquiétude de nombreux responsables des départements d'outre-mer quant aux conséquences de l'unification, normalement achevée au 1<sup>er</sup> janvier 1993, du grand marché intérieur européen ainsi qu'à celles de la nouvelle convention de Lomé avec les pays A.C.P., dont la négociation vient d'être engagée.

Nous devons rechercher les voies d'un développement économique de l'outre-mer qui soit durable et solide. Ce développement ne saurait passer par un maintien des inégalités sociales, non seulement parce qu'elles sont politiquement et moralement inacceptables mais aussi parce qu'elles sont un frein au développement économique, tant il est vrai que l'exclusion d'une partie de la population de la production et de la consommation appauvrit l'ensemble de la collectivité. L'égalité sociale, dont le Président de la République a voulu qu'elle soit une priorité pour l'outre-mer, sera atteinte au rythme compatible avec les équilibres économiques mais sans faiblir dans la volonté d'y parvenir.

Développement économique, égalité sociale : ce sont les deux priorités indissociables de l'action gouvernementale pour l'outre-mer.

A propos du développement économique, M. Lapaire note dans son rapport que « s'il y a un thème mobilisateur dans les D.O.M., c'est enfin celui du développement ; un dévelop-

pement davantage fondé sur les richesses locales, plus largement pris en main par les assemblées locales, et mieux inséré dans la communauté économique européenne dans la perspective de 1992 ». J'ajoute que, à quelques adaptations près, ces remarques me semblent aussi applicables aux territoires d'outre-mer et aux collectivités.

Quels peuvent être les principes du développement économique de l'outre-mer ? Je n'ai pas l'intention de présenter ici un programme économique pour l'outre-mer qui omettrait la grande diversité des situations économiques et surtout serait, une fois de plus, lancé de métropole et sans concertation. J'ai reçu beaucoup de responsables de l'outre-mer depuis mon arrivée. J'ai commencé un tour de l'outre-mer que j'aurai achevé au début de 1989. J'ai entendu beaucoup de propositions du plus grand intérêt.

Pour la modernisation de l'agriculture, le renforcement de l'artisanat et des P.M.E., le développement du tourisme qui suppose l'accélération du désenclavement, les questions sont souvent bien identifiées et les réponses possibles connues. La formation est sans doute la première réponse à toutes ces questions car chacun sait que les économies où la main-d'œuvre est d'un coût plus élevé que dans les pays voisins doivent faire la différence sur la qualité des biens et services qu'elles produisent, même si demeure justifiée une certaine protection des productions les plus vulnérables.

Le Gouvernement lancera une très large consultation sur le développement économique et l'égalité sociale dans les départements d'outre-mer. Une commission de sages sera créée dans les toutes prochaines semaines. Elle aura pour mission d'entendre tous ceux qui exercent outre-mer une responsabilité en ces matières.

Dans le budget du ministère dont j'ai la charge, les actions destinées à assurer le développement économique sont financées par le F.I.D.O.M. et par le F.I.D.E.S. Les dotations des sections générales de ces fonds s'élèveront respectivement à 405 millions de francs et à 139,2 millions de francs en autorisations de programme.

La dotation du F.I.D.O.M. sera consacrée pour plus de la moitié - 207 millions de francs - à l'application dans de meilleures conditions de la loi de programme dans les départements d'outre-mer et les collectivités territoriales. Ces crédits permettront : de participer aux grands projets d'infrastructures prévus par la loi en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique et à Saint-Pierre-et-Miquelon, de compléter les financements de l'opération intégrée de développement à La Réunion et de financer les actions concernant Mayotte prévues par la convention signée entre l'Etat et cette collectivité territoriale.

La politique de décentralisation du F.I.D.O.M. et du F.I.D.E.S. à laquelle, je le disais, les parlementaires sont très sensibles, sera poursuivie par la participation des sections générales de ces fonds au financement des futurs contrats de plan qui seront conclus - c'est une innovation - avec l'ensemble des départements, collectivités et territoires d'outre-mer.

Les projets de contrat de plan métropole et outre-mer seront examinés le 17 novembre prochain par un comité interministériel d'aménagement du territoire qui arrêtera les décisions qui permettront d'engager avec les collectivités les discussions finales pour une signature que nous souhaitons avant la fin de l'année.

La participation du F.I.D.O.M. sera de 50 millions de francs, celle du F.I.D.E.S. sera de 40 millions de francs. Mais bien évidemment, ces contrats de plan seront aussi l'occasion, pour les autres départements ministériels, de marquer leur solidarité avec l'outre-mer. Les dotations qu'ils y consacreront seront d'au moins 500 millions de francs en 1989.

La recherche est bien l'un des moyens du développement économique de l'outre-mer. Le Gouvernement entend privilégier la constitution de pôles d'excellence dans les départements d'outre-mer et les territoires d'outre-mer pour favoriser leur développement et assurer le rayonnement de la recherche française dans leur environnement géographique.

En 1989, 12 millions de francs seront consacrés à la réalisation d'investissements scientifiques dans les départements et territoires d'outre-mer.

Le ministère des départements et territoires d'outre-mer participera à hauteur de 9 millions de francs aux projets qui sont sélectionnés par la commission de coordination de la recherche des départements et territoires d'outre-mer.

La dotation consacrée à la recherche dans les Terres australes et antarctiques françaises passera de 43,9 millions de francs en 1988 à 45,3 millions de francs en 1989. Cet effort permettra d'assurer le soutien des programmes scientifiques en cours, d'installer de nouveaux équipements - telles la construction d'une piste d'atterrissage en Terre-Adélie et la mise en service d'un nouveau navire scientifique - et de démarrer de nouvelles actions de recherche.

Le développement économique des départements et territoires d'outre-mer se situera de plus en plus dans le cadre de l'Europe des Douze. M. Pourchon signale excellentement dans son rapport que : « l'engagement de l'Europe à l'égard des départements d'outre-mer est de nature à modifier radicalement l'avenir de ces régions. »

Au 1<sup>er</sup> janvier 1993, doit être réalisé, selon les décisions du sommet de Luxembourg, le grand marché intérieur européen. Nous avons donc quatre années pour nous y préparer.

Le 31 mars 1989 - je répons ce faisant à une question du rapporteur - seront transmis à la Communauté économique européenne des plans de développement régionaux, documents cadres qui doivent permettre l'intervention dans les départements d'outre-mer des fonds structurels européens - le F.E.D.E.R., le F.E.O.G.A. et le Fonds social européen - qui, il faut le redire, seront doublés d'ici à 1992.

Les contrats de plan, que nous souhaitons signer avant la fin de l'année, et les contrats de développement régionaux, à signer avec l'Europe, doivent naturellement être cohérents entre eux, tant sur les objectifs de développement que sur les moyens budgétaires qu'il faudra mobiliser puisque les crédits que les collectivités locales et l'Etat peuvent, d'une part, mettre ensemble dans les contrats de plan et, d'autre part, afficher comme contrepartie nationale aux crédits européens, sont par nature limités en volume.

La Communauté économique européenne s'est fixé comme objectif prioritaire de réduire les écarts de développement entre les régions de son territoire. Elle a en conséquence décidé de mettre en œuvre des programmes de développement intégrés en faveur des régions les plus défavorisées. Pour les départements d'outre-mer, l'effort de développement sera précisé dans le programme spécial, dénommé P.O.S.E.I.D.O.M., qui fixera les axes prioritaires de l'intervention des fonds structurels européens en faveur des régions d'outre-mer. La Commission européenne devra remettre ce programme au Gouvernement français dans les toutes prochaines semaines.

S'agissant des fonds structurels, dont je rappelle le doublement du volume global pour l'Europe à l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 1993, seuls les départements d'outre-mer et la Corse, ont, pour la France, vocation à en bénéficier, sauf en ce qui concerne, bien évidemment, les programmes déjà arrêtés.

Je ne méconnais pas les difficultés qui résultent d'une plus grande intégration de l'économie des régions d'outre-mer dans l'Europe. Le Gouvernement entend veiller à ce que les spécificités des régions d'outre-mer soient prises en compte dans la construction du marché unique. La Communauté économique européenne est consciente de la nécessité de maintenir, sous des formes renouvelées, des dispositifs de protection des industries locales, et de ne pas compromettre des ressources fiscales importantes pour les collectivités - je pense notamment à l'octroi de mer. Je ne doute pas que l'occasion me soit donnée au cours du débat qui va suivre de revenir beaucoup plus précisément sur cette dernière question.

**M. Pierre Mauger.** C'est une bonne nouvelle !

**M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.** M. Malandain le rappelait : « Les départements et territoires d'outre-mer sont une chance pour la France et l'Europe est une chance pour les départements et territoires d'outre-mer ».

Pour ce qui est des territoires d'outre-mer, 1989 verra le plein régime des opérations du Vi<sup>e</sup> F.E.D., qui, je le rappelle, s'élève, pour les collectivités et territoires d'outre-mer, sur la période 1986-1991 à 26 millions d'ECU, soit 183 millions de francs.

Ces crédits vont en priorité au financement des projets de développement économique et social.

Développement économique, mais aussi égalité sociale.

Un rapporteur a dit que la notion d'égalité sociale relève d'une philosophie différente de la notion de parité sociale globale élaborée par le précédent gouvernement et retenue dans le cadre de la loi de programme du 31 décembre 1986. L'égalité sociale reconnaît aux citoyens des départements et territoires d'outre-mer la qualité de citoyens à part entière, à égalité de droits avec leurs compatriotes de métropole. « Il y a des citoyens égaux, il n'y a pas de citoyens paritaires », avait-il été dit dans le débat sur le projet de loi de programme.

La parité sociale globale, pour laquelle le Gouvernement dispose des propositions émises par la commission mise en place dans le cadre de la loi de programme, concerne en fait la seule protection sociale. L'égalité sociale souhaitée par le Président de la République se veut plus large que la seule égalité de la protection sociale.

Mais pour que la réalisation de l'égalité sociale ne contrarie pas le développement économique des départements d'outre-mer, le Gouvernement entend procéder à une large consultation des élus et des responsables socio-professionnels des départements et territoires d'outre-mer.

Dans l'immédiat, le Gouvernement a considéré que l'application du revenu minimum d'insertion dans les départements et territoires d'outre-mer devait se faire parallèlement à son application en métropole. (*M. Michel Sapin applaudit.*)

J'ai pris l'engagement, au cours des débats sur le revenu minimum d'insertion, que les décrets d'application seraient promulgués en même temps que ceux de la métropole, sans aucun autre délai que celui de la consultation obligatoire des conseils généraux. Ces décrets seront soumis aux conseils généraux dans les jours qui suivront la promulgation de la loi. J'ai d'ores et déjà saisi les présidents des conseils généraux d'une demande d'avis de caractère général sur les conditions d'application de la loi, en particulier en ce qui concerne le dispositif d'insertion.

En plein accord avec l'Assemblée nationale, où les débats sur ce sujet ont été particulièrement clairs et fructueux, le Gouvernement a décidé qu'il était nécessaire de préserver un rapport convenable entre le R.M.I. et le S.M.I.C.

Les sommes correspondant à l'écart entre le revenu minimum d'insertion servi en métropole et le revenu minimum d'insertion servi outre-mer seront affectées globalement à des actions d'insertion, notamment pour l'amélioration du logement des personnes ayant droit au revenu minimum d'insertion et aussi pour lutter contre l'illettrisme qui, trop fréquemment, concerne ces mêmes personnes.

Dans le même esprit, toutes les mesures en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle récemment arrêtées par le Gouvernement sont applicables dans les départements d'outre-mer. Il en sera ainsi des encouragements à l'embauche, des améliorations du financement des entreprises et des mesures tendant à en stimuler la création.

Pour ce qui concerne la formation, le développement des contrats de qualification, les stages « nouvelles qualifications », les stages de reclassement professionnel pour adultes, les stages « jeunes » et la mise en place d'une vraie formation des T.U.C. concernent les départements et territoires d'outre-mer comme la métropole.

Les crédits concernant la formation professionnelle ne sont pas, bien sûr, inscrits au budget du ministère des départements et territoires d'outre-mer. Ce ministère a tenu cependant à participer à la priorité définie par le Gouvernement en matière de formation en inscrivant au projet de budget pour 1989 une augmentation de 12 p. 100 de la dotation au bénéfice du service militaire adapté, qui s'élèvera ainsi à 345 millions de francs. Elle permettra notamment de créer une section supplémentaire à Mayotte et de mettre en place en Polynésie française, aux Marquises, une unité du service militaire adapté.

Je souhaite aussi rappeler que j'ai signé, le mois dernier, à Papeete une convention entre l'Etat et le territoire de Polynésie française, étendant à l'archipel le dispositif des travaux d'utilité collective. Pour la première année d'application, nous attendons que soient concernés environ 600 jeunes.

Je sais que les parlementaires d'outre-mer, notamment, sont très sensibles à l'action d'insertion et de promotion des travailleurs d'outre-mer en métropole. Cette action est confiée à l'A.N.T.

Cette société d'Etat sera dotée en 1989 de moyens à peu près identiques à ceux dont elle dispose en 1988, grâce à la subvention de l'Etat - 97 millions de francs aux retours en provenance du Fonds social européen et aux conventions passées avec les régions d'outre-mer. Je confirme que la vocation première de l'A.N.T. est d'accompagner l'insertion et la formation de ceux de nos compatriotes d'outre-mer qui ont choisi de vivre en métropole.

Grâce justement à la mise en place du revenu minimum d'insertion, les plus défavorisés d'entre eux pourront avoir accès à des conditions de vie plus décentes. L'A.N.T., en métropole, devra s'insérer au mieux dans le dispositif local d'application du revenu minimum d'insertion ; elle doit être au plus près du terrain pour identifier les populations concernées et faire progresser l'instruction des dossiers donnant accès au revenu minimum et à l'activité d'insertion.

Je confirme également que l'A.N.T. maintiendra les conventions passées avec les conseils régionaux lorsque celles-ci visent à faire venir en métropole des volontaires pour y acquérir une formation professionnelle qui ne peut être dispensée sur place.

Le développement économique des départements d'outre-mer doit se faire dans la perspective de leur plus grande intégration à l'Europe mais aussi d'une aide accrue de l'Europe. Quant à l'égalité sociale, elle doit se réaliser progressivement mais résolument.

Je veux aussi évoquer l'insertion des départements et territoires d'outre-mer dans leur environnement géographique.

Les départements et territoires d'outre-mer sont la France. Par elle, ils deviennent européens. Mais ils sont aussi des pays des Caraïbes, du continent sud-américain, de l'océan Indien ou du pacifique Sud. Il est de l'intérêt de ces départements et territoires de développer leurs échanges culturels et économiques avec les pays voisins comme c'est l'intérêt de ces pays.

Qui peut douter que ce soit aussi l'intérêt de la France ? D'une part, elle s'enrichira tout entière au contact de ces pays, d'autre part, elle pourra mieux faire rayonner les cultures de la France dans ces zones où les collectivités de l'outre-mer sont perçues à la fois comme sœurs des collectivités indépendantes et comme filles de la métropole française.

Le Gouvernement va s'attacher à rechercher des formes nouvelles de coopération régionale à partir des départements et territoires d'outre-mer pour que, dans le respect de l'unité de la politique étrangère, des échanges plus denses se nouent avec les pays voisins. Au plan économique, il s'attachera naturellement aussi à ce que les conditions d'association des pays A.C.P. à la nouvelle convention de Lomé permettent de protéger les intérêts légitimes des départements d'outre-mer.

Outre-mer, dans les départements comme dans les territoires, tout en parachevant la décentralisation, la priorité sera donnée au développement économique et social. Nous devons nous attacher à poser sans complaisance les problèmes difficiles du chômage et de la faiblesse des structures de production. Nous devons mettre en œuvre des solutions courageuses, avec la persévérance suffisante pour que des résultats apparaissent pour l'échéance de 1993. La France, l'Europe apporteront largement leur concours. Ce budget le montre pour 1989. Rien ne se fera de durable et de solide si les initiatives ne viennent pas des départements et territoires eux-mêmes.

Le partenariat de l'Etat, de la communauté européenne et des collectivités locales est inscrit dans la logique des contrats de plan et des programmes de développement régionaux. La prise de conscience, les propositions, les initiatives doivent émaner de tous ceux qui exercent une responsabilité économique ou sociale.

Le Gouvernement assure l'outre-mer de sa solidarité, de sa détermination et l'appelle à un effort conjoint de lucidité et d'imagination.

Tel est le sens du budget que j'ai eu l'honneur de présenter devant la représentation nationale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Auguste Legros.

**M. Auguste Legros.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, permettez-moi d'ouvrir mon propos par deux remarques générales qui ont trait à ce budget.

Habituellement, le budget des DOM-TOM était examiné un mercredi, qui est un jour de relative affluence. La discussion devait avoir lieu cette année un vendredi, et, en définitive, nous nous retrouvons un dimanche matin. Avouez, monsieur le ministre, que ce n'est pas très catholique. *(Sourires.)*

Je remercie particulièrement tous les collègues qui ont tenu à se déplacer car ils n'ont pas été aidés dans leur travail. Les derniers documents - le rapport notamment - ont été mis en distribution jeudi soir, ce qui n'était pas fait pour faciliter la tâche des députés des DOM-TOM, surtout que le vendredi était un jour férié.

Et si je dis les derniers documents, c'est que je suis très optimiste. En effet, il est aujourd'hui très difficile d'analyser correctement ce budget car nous ne disposons toujours pas de l'état récapitulatif de l'effort budgétaire et financier global fait en application de l'article 85 de la loi de finances pour 1969, ce qui complique évidemment les choses. M. le rapporteur spécial le fait d'ailleurs très justement remarquer à la page 24 de son rapport.

Je remercie mes collègues Pourchon, Malandain, Lapaire et Virapoullé pour leurs rapports et avis, même si je ne partage pas entièrement toutes leurs analyses.

C'est d'ailleurs sur leur travail que je fonderai mes principales remarques sur ce budget qui me semble plus procéder de convictions et de croyances que d'une vraie religion.

Au sujet des convictions, il convient de remarquer dans les contributions de certains de nos collègues de la majorité qu'ils parlent et écrivent comme si les années 1981 à 1986 n'avaient pas existé.

Je vous renvoie d'ailleurs, monsieur Pourchon, à votre propre analyse de la situation réunionnaise dans votre rapport de 1985. Cette année-là, vous avez été - et à juste titre - moins tendre avec les gouvernants de l'époque. Ainsi, aux 25 000 chômeurs de juin 1981, vous opposiez à l'époque, je vous cite, 50 000 et plutôt 70 000 chômeurs. Ce même chiffre, vous le fixez, en juin 1988, à 56 000. Sous les gouvernements précédents, le chômage à la Réunion a progressé de plus de 10 points alors qu'en métropole il ne progressait que de 1,7 point.

Vous dénonciez les primes de cherté et d'éloignement aux fonctionnaires, argument qui revient aujourd'hui. Pourtant, rien n'a été fait et rien n'est proposé aujourd'hui par votre majorité, monsieur le ministre, pour y remédier.

Je me permets de rappeler par ailleurs au rapporteur que le coût élevé des logements et la sous-exploitation du secteur touristique ne datent pas de l'époque où M. Bernard Pons était rue Oudinot.

Voilà pour le passé. Il m'a paru nécessaire de replacer un peu le débat dans son cadre réel et historique.

Mais ces remarques me conduisent directement au principal reproche que je fais à votre budget, monsieur le ministre. Il est peut-être motivé par le fait que, faute de rapport, je n'ai pas pu apprécier les efforts de vos collègues.

A lire votre projet de budget et les explications que vous avez pu fournir, j'ai comme l'impression que votre action est certes guidée par de bonnes résolutions, mais qu'elle manque singulièrement de perspectives à long terme.

Je m'efforcerais de vous le démontrer à l'aide de trois exemples : la construction européenne, les problèmes du logement et le développement économique, le tout sur fond d'égalité sociale et de loi de programme.

En matière de construction européenne, l'avis de notre collègue Malandain vient utilement nous rappeler les enjeux précis de 1993. Devant la commission des lois, en fixant vos cinq orientations principales, vous avez naturellement inclus l'Europe ainsi que l'insertion des départements d'outre-mer dans leur zone géographique, deux objectifs qui vont ensemble.

Par contre, en lisant votre projet de budget, on n'a pas l'impression d'être entraîné dans une dynamique européenne. Je crains par ailleurs que les nouveaux contrats de Plan, à signer prochainement et qui doivent être examinés en comité interministériel le 17 novembre, ne trouvent pas leur traduction dans la présente loi de finances. Or ce sont ces contrats qui devront réaliser l'intégration européenne des départements d'outre-mer.

La meilleure intégration des départements d'outre-mer dans leur zone géographique risque dès lors de se faire plutôt par le bas, ce qui serait néfaste pour nos sociétés d'outre-mer.



Voilà deux points, monsieur le ministre, sur lesquels des clarifications s'imposent, car, si vos explications étaient très nombreuses et justifiées pour ce qui est de la Nouvelle-Calédonie, thème premier de ce budget, vous avez, à mon avis, été beaucoup trop vague pour ce qui est des départements d'outre-mer. Ces derniers ne doivent pas redevenir les enfants pauvres de la politique budgétaire du Gouvernement, comme cela avait tendance à être le cas avant 1986.

Pour ce qui est des problèmes du logement, il faut rappeler que la loi de programme de 1986 avait prévu le doublement de la ligne budgétaire unique entre 1987 et 1991. Si les années 1987, avec plus 30 p. 100, et 1988, avec plus 10 p. 100, avaient presque établi la moyenne à 20 p. 100 par an, les prévisions du ministère de l'équipement laissent entrevoir une stagnation pour 1989 et donc des difficultés pour combler ce retard.

La récente évaluation des besoins en logements montrent à la Réunion une nécessité de 12 000 logements par an : 8 000 pour répondre à la progression démographique, 2 000 pour résorber les bidonvilles, 2 000 pour ramener le taux de cohabitation à un niveau décent en l'an 2 000.

Face à cette demande, la ligne budgétaire unique aide actuellement 3 000 logements, la défiscalisation en génère encore 2 à 3 000 pendant un ou deux ans et la promotion privée peut en lancer 1 000 par an.

Faire stagner la ligne budgétaire unique se traduira par une régression du logement à la Réunion.

Pour faire face à cette situation, certains pensent que la différence du revenu minimum d'insertion que vous avez promis de verser pour les actions d'insertion collectives aux départements à la suite de nos interventions pourrait servir à compenser la stagnation de la ligne budgétaire unique.

Je vous ai entendu avec satisfaction préciser que cela servirait essentiellement à l'amélioration de l'habitat, ce qui correspond bien aux mesures d'insertion, et à l'illettrisme.

En tout cas, la tentation serait grande de sortir ainsi d'autres actions de la loi de programme, comme la formation professionnelle et la mobilité.

Ces considérations m'amènent d'ailleurs au développement économique que tous les intervenants souhaitent et qui est indispensable, beaucoup plus que de nouvelles réformes institutionnelles.

Nous avons déjà fait cette expérience il y a quelques années, et cela n'a servi qu'à distraire l'opinion publique, à absorber les énergies et à cacher l'inaction en matière économique.

La loi de décentralisation était volontairement ambiguë. Elle avait donné aux hommes chargés de l'appliquer la possibilité de se concerter et de répartir les tâches. C'est ce qui fut fait à la Réunion, en sorte qu'il n'y a pas eu de doublon, et je ne crois pas qu'il faille revenir sur cette manière de procéder qui permet à la décentralisation de se manifester dans sa plénitude.

Vous avez parlé, monsieur le ministre, d'accompagner le développement. Vous savez aussi bien que moi qu'il n'est pas suffisant dans nos départements d'accompagner le développement économique et industriel, quel que soit le secteur. Il faut à ce niveau une politique plus dynamique, plus volontariste. Il est indispensable que les efforts engagés avec la loi de défiscalisation et la loi de programme soient poursuivis, voire renforcés.

La défiscalisation a un impact important sur la situation de l'économie et de l'emploi, et cela non seulement dans le bâtiment et dans le tourisme, même si, dans ces secteurs, les effets sont les plus évidents.

La loi de programme va dans le bon sens, aussi bien en matière de développement économique qu'en matière sociale. Vous faites de l'égalité sociale une de vos priorités et vous avez raison. Mais vous avez aussi raison de remarquer que celle-ci ne peut se réaliser en un jour.

La loi de programme prévoyait une adaptation par étapes dont certaines sont déjà réalisées, comme l'allocation aux handicapés ou la suppression de certains critères d'attribution. Mais ici encore la loi de finances pour 1989 pêche plutôt par discrétion. Certes, les bonnes résolutions sont réaffirmées, mais il manque les actes, monsieur le ministre.

Dois-je vous rappeler qu'au moment de la discussion sur le R.M.I. il a fallu attendre la veille du dernier jour de la discussion et l'intervention de députés de tous bords pour que le Gouvernement accepte de supprimer l'article 47 qualifié

par l'exposé des motifs de l'amendement de « créateur de discriminations », et de servir le R.M.I. sous une forme de parité sociale dans les départements d'outre-mer ?

Si, en la matière, vous vouliez aller plus vite que la loi de programme qui fixe l'échéance de la parité sociale à 1991, il aurait fallu que ce budget soit déjà le reflet de vos promesses et ce n'est pas le cas. Ici encore, monsieur le ministre, quelques explications claires et précises s'imposent.

D'autres questions restent ouvertes. Je n'en évoquerai que quelques-unes rapidement.

**M. le président.** Monsieur Legros, vous avez épuisé votre temps de parole. Il faut conclure assez rapidement.

**M. Auguste Legros.** A quand le rattrapage du S.M.I.C. ? Quelle sera votre politique concernant les primes servies aux fonctionnaires ? Qu'en est-il de la réorientation des missions de l'Agence nationale pour la promotion et l'insertion des travailleurs d'outre-mer ? Qu'en est-il de l'action culturelle et sociale du Gouvernement ? Comment résoudre les problèmes de la formation avec des crédits en baisse et des besoins en hausse ? Comment, enfin, régler les problèmes de l'agriculture et notamment des débouchés des productions locales ? Beaucoup de questions qui sont restées sans réponse dans votre projet de budget.

Même si vous allez me répondre, monsieur le ministre, que, globalement, les crédits progressent, même en dehors des actions nouvelles pour la Nouvelle-Calédonie, beaucoup trop de promesses du Président de la République et du Gouvernement restent des paroles et sont entachées d'électorisme.

Enfin, trois reproches me permettent de conclure, et même s'ils ne concernent pas uniquement votre budget, je vous demande de vous en faire l'interprète auprès de vos collègues.

Les dotations des collectivités locales par l'intermédiaire du F.I.D.O.M. régional et départemental stagnent en valeur absolue.

La ligne budgétaire unique, comme je l'ai dit, stagne également.

Le rattrapage social prévu par la loi de programme et organisé par le rapport Rivierez a disparu des préoccupations du département des affaires sociales.

Il ne suffit pas, monsieur le ministre, de dire « Je ferai ». Encore faudrait-il agir concrètement. Or les discours restent les discours, mais les faits et surtout les chiffres sont têtus.

Je souhaite que ce budget ne soit pas qu'un habile déguisement et qu'il se traduise par des actes efficaces. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

**M. le président.** La parole est à M. François Asensi.

**M. François Asensi.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, la situation économique et sociale des départements d'outre-mer n'a jamais été aussi préoccupante.

Pour tous les départements confondus, le taux de chômage réel, c'est-à-dire tenant compte du chômage invisible tel qu'il est recensé par un organisme officiel comme l'I.N.S.E.E., se situe entre 30 et 37 p. 100 de la population active.

Comme le note dans son rapport sur la situation des départements d'outre-mer le Conseil économique et social, « à terme, cette situation deviendra explosive. Ainsi à la Réunion, les paramètres demeurant les mêmes, et en l'absence de tout développement économique créant des emplois, il y aura, en l'an 2000, 170 000 chômeurs, soit plus que les personnes ayant un emploi, sur une population totale de 682 000 habitants ». Et le rapport conclut à ce sujet : « Une forte déstabilisation du corps social est à craindre. »

Chômage spectaculaire, extension du travail précaire, faiblesse des salaires - le S.M.I.C. demeure inférieur de 20 p. 100 à celui de la métropole - prestations sociales de 44 à 49 p. 100 inférieures à celles versées en métropole, alors que le niveau des prix est plus élevé - de 15 p. 100 aux Antilles, de 25 p. 100 à la Réunion - qu'en métropole, toutes ces données expliquent la pauvreté qui s'installe chez des dizaines de milliers de familles antillaises, réunionnaises et guyanaises.

Sur le plan économique, le recul du secteur secondaire, les difficultés du secteur primaire et l'hypertrophie des secteurs financiers ne font que s'accroître. Le taux de couverture des

importations par les exportations, en régression continue, témoigne d'une façon de plus en plus caricaturale des déséquilibres structurels qui marquent ces départements.

Infléchir cette situation supposerait de remettre en question sans tarder les pratiques et les séquelles colonialistes qui minent la vie des départements et territoires d'outre-mer.

Il faudrait, de toute urgence, supprimer les discriminations dont leurs populations font l'objet dans l'application des lois sociales votées en métropole, discriminations pérennisées par la loi programme de 1986 sous l'expression pudique de « parité sociale globale ».

Il faudrait, tout aussi rapidement, commencer à jeter les bases d'une économie nouvelle pour les départements d'outre-mer, une économie qui ne soit plus marquée par le poids considérable des importations, mais fondée sur la préservation et le développement des cultures traditionnelles, une diversification agricole permettant l'autosuffisance alimentaire, un développement de l'industrie, de l'artisanat et de la pêche, une politique économique qui ne repose plus essentiellement sur les transferts financiers effectués depuis la métropole et qui ne visent presque exclusivement qu'à soutenir un marché de consommation de produits venant de l'extérieur.

Il faudrait enfin permettre aux Guadeloupéens, aux Martiniquais, aux Guyanais et aux Réunionnais de prendre leurs affaires en mains dans le respect de leur spécificité propre et de l'identité de chacun.

Pour les départements d'outre-mer, l'assemblée unique élue au suffrage universel bénéficiant d'une très large autonomie est une nécessité institutionnelle et politique. C'est aussi une question de dignité et de respect pour ces peuples. Aujourd'hui, l'héritage colonialiste et les structures qui le pérennient conduisent à une bureaucratie étouffante et à des gâchis insupportables. Il est inadmissible que les crédits du F.I.D.O.M. et du F.I.D.E.S. ne soient pas consommés, alors que les besoins sont si importants dans ces territoires et ces départements.

Reste que le parti communiste français, tout en exigeant cette avancée, demeure attaché au principe du droit à l'autodétermination de ces peuples. C'est à eux de définir les structures et le type de développement qu'ils désirent mettre en place dans leur pays. Vous n'avez aucun projet en ce sens, monsieur le ministre, et c'est regrettable.

Une commission d'étude sur l'égalité sociale et le développement économique est annoncée. Souhaitons qu'elle soit de nature à accélérer le processus de justice sociale.

Faut-il rappeler ici que le revenu minimum d'insertion subit lui-même la réduction discriminatoire frappant les prestations sociales dans les départements d'outre-mer ?

Les crédits du logement social sont en recul, comme ceux de l'Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer.

Avec l'application de l'Acte unique européen, vous exposez les départements et territoires d'outre-mer à de sérieuses difficultés. Comment ne pas voir, en effet, que la fragilité de leurs économies ne peut conduire, avec le marché unique européen, qu'à une marginalisation, voire à une disparition rapide de leur production ? La concurrence avec les produits similaires en provenance des pays A.C.P., dans le cadre des accords de Lomé, accentuera encore ce processus de déclin.

La perspective de la suppression de l'octroi de mer pour 1993, la réduction de 20 p. 100 de la production agricole commune et la mise en jachère de centaines de milliers d'hectares en Europe n'autorisent pas votre gouvernement à l'optimisme.

Peut-on sérieusement parler de développement de l'industrie agro-alimentaire dans les départements et territoires d'outre-mer quand on connaît les perspectives qui s'annoncent pour l'Europe, à savoir la réduction de la production agricole ?

Monsieur le ministre, je veux appeler votre attention sur la situation des travailleurs des départements et territoires d'outre-mer en métropole. Ils sont inquiets pour deux raisons : leurs droits et le développement du racisme dans notre pays.

Dans les administrations, notamment à l'assistance publique, des stagiaires se voient refuser dans les faits le droit aux congés bonifiés. Vous devez, monsieur le ministre, faire appliquer ce droit.

Par ailleurs, les familles de ces travailleurs sont inquiètes du développement du racisme dans notre pays, des discriminations face à l'emploi et au logement, et l'on en a tous les jours des exemples.

Le Gouvernement se doit de conduire dans cette perspective une action résolue contre ce fléau, et cela sans concession. Il serait bien inspiré, à notre avis, de rompre avec la loi Pasqua de septembre 1986 qui, si elle ne concerne pas les travailleurs des départements et territoires d'outre-mer qui sont des citoyens français, donc des citoyens à part entière, des citoyens de la République, n'en est pas moins une loi xénophobe qui crée un climat propice à la négation des différences et encourage l'intolérance dans notre pays.

Enfin, je voudrais parler de la Nouvelle-Calédonie.

En ce lendemain de référendum où le « oui » l'a emporté - un « oui » pour lequel nous étions prononcés conformément au souhait du F.L.N.K.S. - nous souhaitons que les accords de Matignon puissent véritablement entrer aujourd'hui dans la vie. Mais il faut que la France s'attelle à une tâche essentielle pour la Nouvelle-Calédonie, une tâche principale qui constitue le seul chemin, à savoir la décolonisation. Il n'y a pas d'autre voie possible pour ce territoire d'outre-mer.

**M. le président.** Il faut conclure !

**M. François Aenssi.** Je termine, monsieur le président.

Il est indispensable, par ailleurs, d'appliquer totalement la loi d'amnistie. Les mesures prévues ne trouveront, en effet, leur pleine efficacité que si des changements importants interviennent dans ces territoires marqués par le massacre d'Ouvéa, les meurtres de Hienghène, l'assassinat d'Eloi Machoro et l'existence, encore aujourd'hui, de nombreux détenus pour délits politiques.

Telles sont les observations que je voulais présenter, monsieur le ministre. Nous ne sommes pas en position de voter ce budget. Nous refusons donc d'adopter ces crédits.

Le groupe communiste, pour les raisons que je viens d'exposer, s'abstiendra dans le vote sur ce projet de budget.

**M. Ernest Moutoussamy.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Henry Jean-Baptiste.

**M. Henry Jean-Baptiste.** Si vous le voulez bien, monsieur le ministre, nous ferons l'économie des considérations - habituelles dans ce genre de débats - sur le taux d'augmentation globale des crédits de votre ministère.

Certes, il est important de savoir que votre budget connaîtra en 1989, par rapport à l'exercice précédent, une progression d'ensemble de 11,7 p. 100 en crédits de paiement et de près de 20 p. 100 en autorisations de programme.

Cette évolution est en effet intéressante, encore que, s'agissant des départements d'outre-mer et des collectivités territoriales, les pourcentages soient nettement plus modestes.

Mais cette approche globale n'est pas suffisante ; à nos yeux, ce n'est même pas l'essentiel.

Ce que l'Union du centre vous demande, c'est d'affirmer plus clairement certaines priorités, de rechercher une meilleure efficacité de la dépense publique et, en ce qui concerne Mayotte que je représente dans cette assemblée, d'assurer la cohérence des actions de développement que nous entendons poursuivre résolument avec vous, en raison des retards et des handicaps de notre collectivité territoriale.

De vos réponses, monsieur le ministre, des précisions que vous voudrez bien nous apporter dépendront l'attitude et le vote de notre groupe sur votre budget, dont je n'hésite pas à dire qu'il a au moins deux mérites :

D'abord, celui de s'inscrire dans la logique de la loi de programme du 31 décembre 1986 relative au développement des D.O.M., de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Ensuite, celui de consentir un nouvel effort exceptionnel, en faveur de la Nouvelle-Calédonie, afin de consolider le cheminement, encore difficile, nous le voyons, encore précaire vers la paix et la sécurité qui sont les conditions d'un développement plus équilibré, mieux réparti, mieux partagé dans ses résultats.

Mais précisément, parce que la ressource financière n'est pas illimitée, qu'elle n'est pas toujours utilisée au mieux, on l'a vu à plusieurs reprises ce matin, cet effort particulier au bénéfice de la Nouvelle-Calédonie nous commande d'être particulièrement attentifs aux priorités qui seront retenues pour les autres territoires ou départements d'outre-mer.



Et je voudrais ici renouveler une remarque de forme que j'ai déjà eu l'occasion de formuler et qui concerne la présentation des crédits de l'outre-mer par grandes masses indifférenciées et sans répartition par territoire, des actions et des dépenses inscrites dans les prévisions budgétaires. Ces pratiques, certes, ne datent pas d'aujourd'hui, mais elles tendent à se multiplier et elles ne sont pas satisfaisantes.

Ce qui caractérise, en effet, l'outre-mer français, c'est l'extrême diversité des situations géographiques, économiques, sociologiques et humaines. L'impact de la dépense publique, son effet d'entraînement dans le processus de développement, l'évaluation des actions, l'appréciation des résultats ne sont pas les mêmes ici ou là.

C'est pourquoi nous tenons pour essentiel, bien au-delà du volume global des crédits, leur application et leur destination.

Devant la commission des lois, vous avez déclaré, monsieur le ministre : « L'absence de présentation dans les documents budgétaires des crédits affectés à chaque D.O.M. et à chaque T.O.M. résulte de la non-affectation préalable des crédits du F.I.D.O.M. et du F.I.D.E.S. » Or ils sont, comme chacun le sait, les instruments essentiels du financement de l'investissement public outre-mer. Or nous constatons - et ma remarque vient après d'autres observations de même nature qui ont été faites ce matin - que les ressources de ces fonds connaissent, d'une année sur l'autre, d'importants reports de crédits. Lorsque 46 p. 100 des dépenses du F.I.D.O.M. sont ainsi reportées d'un exercice au suivant, c'est bien le signe - et je crois que vous l'avez admis, monsieur le ministre - que les procédures ne sont pas adaptées, et qu'elles doivent être revues et corrigées dans le sens d'une meilleure efficacité.

C'est à la lumière de ces deux remarques préalables et générales que je voudrais maintenant vous présenter au nom de l'U.D.C. quelques suggestions, à nos yeux importantes.

Tout d'abord, un nombre des priorités qui doivent être mieux affirmées figure le logement social, dont il est superflu de démontrer ici que les dépenses correspondantes exercent sur le plan économique un effet multiplicateur à peu près sans équivalent outre-mer en même temps qu'elles répondent, dans le domaine social, à la nécessité de rattraper, en quantité comme en qualité, de très importants retards. Mon ami Jean-Paul Virapoullé vous a indiqué, lors de votre audition par la commission des lois, combien nous tenons pour insuffisante, au regard des besoins, la dotation de 464 millions en crédits de paiement inscrite dans la ligne budgétaire unique.

J'ajoute, monsieur le ministre, qu'ayant moi-même salué la référence que vous faites aux dispositions de la loi de programme de 1986, je n'en suis que plus libre pour vous demander d'en respecter l'esprit et la lettre. Or la stagnation, et même la régression des crédits ne correspondent pas - et je crois que le président Legros l'a dit - aux objectifs de doublement de la L.B.U. en cinq ans, qui sont inscrits dans la loi de programme de développement.

Une majoration substantielle devrait donc être apportée à la L.B.U. en vue de répondre à la fois aux engagements pris et aux besoins de nos compatriotes d'outre-mer. Vous nous indiquerez, monsieur le ministre, les voies et les moyens qui vous paraîtront susceptibles de répondre à cette demande intéressant l'ensemble des départements, territoires et collectivités d'outre-mer.

Mais c'est à la population et à tous les élus de Mayotte que je souhaiterais que vous apportiez également des réponses éclairantes sur trois questions, dans trois domaines dont l'importance n'est plus à démontrer pour le développement de notre collectivité territoriale.

D'abord, les équipements de désenclavement qui sont, vous le savez bien, une pièce essentielle de la convention signée avec l'Etat, le 28 mars 1987. Il s'agit, vous le savez, de l'aménagement de la piste d'aviation de Pamandzi et du port en eau profonde de Longoni.

Je ne reviendrai pas sur tous les intérêts qui s'attachent depuis longtemps pour Mayotte à la mise en chantier comme à la réalisation rapide de ces équipements, dont l'absence se traduit par des prix exorbitants du billet d'avion et par le coût excessif des frais d'approche.

Au cours des deux dernières années, des études sérieusement conduites ont démontré la faisabilité de ces opérations. Voici deux semaines, notre collègue, M. Jean-Pierre Lapaire, a pu jurer sur place de l'attente des techniciens, des fonctionnaires et des élus de Mayotte.

Le lancement des appels d'offres et l'ouverture des chantiers dépendent, monsieur le ministre, de la détermination par vos soins des autorisations de programme permettant de passer, pour chacune de ces opérations, un marché à « tranche ferme. »

Pour des raisons évidentes d'économies d'échelle, il est souhaitable que ces marchés soient rationnellement coordonnés entre eux. Je ne veux pas ici alourdir mon propos par des chiffres de longueurs de piste, de volumes de béton ou de lignes de crédits, mais ces divers éléments, je les tiens à votre disposition afin de favoriser, au plus vite, le démarrage de ces travaux d'infrastructure. Je crois d'ailleurs que mon ami Gérard Grignon parlera lui aussi de tels travaux, essentiels pour Saint-Pierre-et-Miquelon.

Ma's il devient également urgent d'assurer la cohérence et l'efficacité de cet effort d'équipement en dotant Mayotte des instruments juridiques de son développement. Cette requête est ancienne. Elle vise à combler les lacunes du régime juridique de Mayotte, qui ont été reconnues par diverses missions de la commission des lois, avant de justifier la création d'une commission chargée de recenser, d'analyser, d'adapter aux spécificités locales les textes législatifs et réglementaires qui nous sont indispensables.

Quoi que j'aie pu lire dans le rapport de la commission des lois de l'Assemblée nationale, le travail accompli par cette commission du plan d'action juridique, tant à Paris qu'à Mayotte, est tout à fait satisfaisant. Il a abouti, dans un délai relativement court, à des propositions précises dans plusieurs domaines essentiels : droit du travail, code des marchés, urbanisme, protection du lagon et mise en valeur du littoral. Il est aussi important de souligner, monsieur le ministre, que ce plan d'action juridique a fait l'objet d'une analyse précise de la part du conseil général de Mayotte, qui l'a approuvé, moyennant quelques suggestions et modifications toujours intéressantes, par une délibération du 28 janvier 1988 dont je recommande la lecture au rapporteur de la commission des lois.

Plusieurs textes techniques sont d'ores et déjà élaborés. Nous pensons - et vous l'avez admis, monsieur le ministre, devant la commission des lois - qu'il appartient désormais au Gouvernement de déposer un projet de loi d'habilitation lui permettant d'étendre ou d'adapter par ordonnances ces textes indispensables au développement de Mayotte. Je souhaite que vous nous confirmiez sur ce point la volonté et les intentions du Gouvernement, en rappelant à tout hasard que le recours aux ordonnances était prévu par les deux lois de 1976 et de 1979 relatives à l'organisation administrative de Mayotte.

Enfin, me fondant sur la réponse que vous m'avez faite ici même, monsieur le ministre, lors du débat sur le revenu minimum d'insertion, le 13 octobre dernier, je souhaite, pour reprendre vos propres termes, que soient rapidement proposés « les moyens de parer aux situations de précarité à Mayotte ». Cette proposition me convient tout à fait, dans la mesure où le conseil général a eu l'occasion de marquer sans ambiguïté sa préférence, en matière de protection sociale, pour des prestations collectives comme la création de cantines scolaires ou l'ouverture de centres de protection maternelle et infantile.

**M. le président.** Votre temps de parole est écoulé, monsieur Jean-Baptiste.

**M. Henry Jean-Baptiste.** Je termine, monsieur le président.

Nous pensons en effet, monsieur le ministre, que les progrès sociaux doivent accompagner le développement économique et non l'entraver par des charges excessives qui ruinerait l'essor des productions locales.

Il demeure cependant que certaines catégories particulièrement défavorisées appellent des mesures spécifiques d'aide sociale et de solidarité. J'en parlerai dans le détail ultérieurement. Il s'agit des vieux travailleurs salariés et des handicapés.

Monsieur le président, je vais conclure.

Je crois en définitive, monsieur le ministre, mes chers collègues, que ces débats budgétaires, même lorsqu'ils se déroulent devant cette rare élite (*Sourires*), présentent l'avantage inestimable de nous ramener aux vrais problèmes de l'outre-mer français, qui sont ceux du progrès et de la liberté, du progrès dans la liberté. L'on peut, en effet, regretter que la récente consultation référendaire sur la Nouvelle-Calédonie

n'ait guère permis d'évoquer tous ces enjeux devant l'opinion. Trop souvent, et je le regrette, les discours partisans, d'où qu'ils viennent, l'ont emporté sur la préoccupation pédagogique.

Si l'on se donne les moyens du progrès, j'exprime ici, au nom de mon groupe, la conviction que les populations de Nouvelle-Calédonie sauront, le moment venu, faire, comme on l'a vu ailleurs, le choix de la République française.

Je crois surtout que le véritable et le plus sûr fondement de l'outre-mer français aujourd'hui réside dans la libre adhésion des populations. Le lien de sujétion coloniale appartient à un passé heureusement révolu et ne correspond plus ni à l'état de l'opinion en France ni, en général, aux réalités vécues outre-mer.

Mais comment s'assurer de cette adhésion, sinon en consultant, en cas de nécessité, les intéressés ? Vous avez eu raison, monsieur le ministre, le Gouvernement a eu raison de prévoir dans dix ans cette consultation en Nouvelle-Calédonie.

Alors, permettez-moi de vous rappeler, ainsi qu'aux plus hautes autorités de l'Etat, que Mayotte depuis plus de dix ans attend de se prononcer, comme les lois de 1976 et de 1979 nous en font obligation, sur le choix de son statut dans la République.

Pour Mayotte, depuis 1841, le progrès et la liberté, le progrès dans la liberté, c'est vraiment la France. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Dominique Lariffa.

**M. Dominique Lariffa.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget des départements et territoires d'outre-mer apparaît comme globalement satisfaisant. En effet, il enregistre une forte progression par rapport au budget de 1988 et témoigne de la volonté du Gouvernement de poursuivre l'action en faveur des départements et territoires d'outre-mer.

Ce texte porte la marque d'un important effort financier en faveur de la Nouvelle-Calédonie. Après le référendum du 6 novembre, c'est avec satisfaction que sont accueillies les dispositions destinées à financer les mesures d'accompagnement contenues dans le texte approuvé le week-end dernier.

Cependant, compte tenu de la situation économique et sociale des départements d'outre-mer, et plus particulièrement de celle de la Guadeloupe, qu'il me soit permis d'exposer ici les préoccupations que suscite le document budgétaire, d'autant que la répartition des diverses dotations par département n'apparaît pas clairement dans les dossiers mis à notre disposition.

Selon votre présentation, monsieur le ministre, le projet de budget s'articule autour de cinq axes. Le choix de ces orientations ne soulève guère de remarques sur le fond. Par contre, leur traduction en termes de mesures nouvelles appelle certaines remarques.

S'agissant du développement économique et de la décentralisation, on ne peut que se féliciter de l'augmentation des crédits de paiement du F.I.D.O.M. Il faut cependant déplorer, on l'a dit ce matin, la lourdeur et la complexité des procédures qui sont en grande partie responsables de la sous-consommation des crédits répartis entre les différentes sections du fonds. Une modification des textes semble nécessaire afin d'appliquer pleinement dans ce domaine les principes de la décentralisation, en élargissant les compétences financières des exécutifs départementaux et régionaux.

Il faut regretter l'absence dans le texte de mesures en faveur d'activités traditionnelles, comme l'agriculture, ou d'activités de développement tel le tourisme. L'essor du tourisme en Guadeloupe ne peut se concevoir sans une politique active visant à améliorer l'environnement. Or, le problème du traitement des ordures ménagères se pose avec acuité. L'installation d'usines de traitement des déchets domestiques est donc une priorité. Il convient que l'Etat envisage, quel que soit le mécanisme retenu, d'apporter son concours au financement de ces équipements.

S'agissant de l'égalité sociale, le principe de l'application du R.M.I. dans les départements d'outre-mer, dans le même temps que dans l'Hexagone, doit être salué comme une heureuse rupture par rapport à la pratique des décrets en Conseil d'Etat, celle-ci signifiant trop souvent l'application

lointaine, voire la non-application de textes qui se révèlent tout aussi nécessaires dans les départements d'outre-mer qu'en métropole. Ainsi, les sommes correspondant à l'écart entre le R.M.I. métropolitain et le R.M.I. servi dans les départements d'outre-mer seront affectées à des actions d'insertion et au financement du logement social.

A cet égard, on peut s'étonner que, contrairement à la loi de programme qui prévoyait un doublement de la ligne budgétaire unique d'ici à 1991, le montant de cette L.B.U. proposé pour 1989 soit en recul par rapport à 1988. L'existence de crédits issus de l'application différenciée du R.M.I. dans les départements d'outre-mer ne doit pas être prétexte à diminution, voire à stagnation de la L.B.U. dans les années à venir. Il faut d'ailleurs souhaiter une révision des procédures d'attribution de logements évolutifs sociaux qui permettrait l'accès à ces logements des catégories les plus défavorisées.

S'agissant de l'effort d'insertion, il est troublant de constater une diminution des moyens mis à disposition de l'A.N.T...

**M. Ernest Moutoussamy.** C'est vrai !

**M. Dominique Lariffa.** ... au moment même où l'insertion des hommes fait figure de priorité au plan national.

Dans le domaine scolaire, nous devons souligner que pour une population numériquement supérieure à celle des deux autres départements qui forment l'académie Antilles-Guyane, on enregistre un déficit en postes également supérieur à la Guadeloupe. A l'évidence, dans ces domaines, les réalités de notre département ne sont pas prises en compte par les autorités compétentes. L'installation en Guadeloupe d'un rectorat de plein exercice s'impose.

Enfin, et ce n'est pas le moindre de nos préoccupations, l'entrée en vigueur du marché unique européen en 1993 pose pour les départements d'outre-mer la question du devenir de l'octroi de mer. En effet, la Commission européenne considère l'octroi de mer comme une taxe ayant un effet équivalent à un droit de douane. De fait, l'existence de cette taxe est menacée à brève échéance. La suppression de l'octroi de mer - on l'a souvent dit - porterait un grave coup aux politiques économiques locales, car s'il est vrai que cette taxe constitue la principale ressource financière des communes, elle est aussi un moyen de protection efficace de certaines activités économiques naissantes ou à soutenir.

**M. le président.** Veuillez conclure, mon cher collègue.

**M. Dominique Lariffa.** Je termine, monsieur le président.

Monsieur le ministre, comme je le signalais au début de mon intervention, il convient de porter sur votre projet de budget une appréciation globalement positive. Nous voulons croire que nos inquiétudes seront levées au plus tôt.

Dans la perspective d'un achèvement de la décentralisation, nous insistons sur la nécessité d'une meilleure cohérence entre, d'une part, les actions décidées au plan gouvernemental et, d'autre part, les orientations retenues par les assemblées locales, celles-ci se faisant les fidèles interprètes des aspirations de la population de nos départements (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. José Rossi.

**M. José Rossi.** Monsieur le ministre, si le groupe Union pour la démocratie française a choisi un insulaire pour être le porte-parole de ses appréciations sur le budget des départements et territoires d'outre-mer, ce n'est pas seulement pour formuler un jugement technique sur l'évolution des masses financières en cause, mais surtout pour porter ici, à l'Assemblée nationale, le regard différent de ceux qui, séparés par un bras de mer, un continent ou un hémisphère, vous observent avec inquiétude, tant ils ont encore en mémoire les actions pour le moins contestables - chacun choisit sa période - ou les expériences de vos prédécesseurs entre 1981 et 1986, pour les avoir subies à travers des intentions cachées ou des mesures souvent irresponsables.

Cette inquiétude, monsieur le ministre, elle est d'une singulière actualité après les récents résultats du référendum.

Vous connaissez la position prise sur le fond par l'U.D.F. pour tenir compte de l'intérêt de la Nouvelle-Calédonie malgré, à notre sens, l'absurdité et le caractère contestable du choix de la procédure du référendum.

Ne croyez pas, avec le Gouvernement, être la victime d'une sombre machination en mesurant les résultats de ce scrutin décevant dans l'ensemble du pays et désastreux dans les départements et territoires d'outre-mer.

Le vote, ou plutôt l'absence de vote, des populations des départements et territoires d'outre-mer, alors que la quasi-totalité des responsables politiques de l'outre-mer s'étaient prononcés en faveur du oui, est bien la preuve du scepticisme que suscite la démarche du Gouvernement.

Mais le peuple français, même s'il ne s'est exprimé que minoritairement, a fait la loi. Il vous reste à l'appliquer avec impartialité et équité, la direction des affaires du territoire relevant désormais du haut-commissaire placé sous votre autorité. Soyez assuré que l'U.D.F. sera vigilante à cet égard, en contrôlant, avec les moyens qui sont ceux de l'opposition, votre action sur le territoire.

Sachez aussi, monsieur le ministre, que l'analyse de l'U.D.F., contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure, demeure, sur les institutions des départements et territoires d'outre-mer, d'une grande fermeté. Pour nous, la complexité des problèmes des départements et territoires d'outre-mer exclut la tentation des dérives institutionnelles et le coup de sonde donné à cet égard par M. Lapaire, rapporteur pour avis de la commission de lois, ne nous a, bien sûr, pas échappé.

Au prétexte de la rationalisation de l'organisation administrative des départements d'outre-mer et de la suppression des inconvénients de la dualité des assemblées, on voit ressurgir le thème de l'assemblée unique et des régions pluridépartementales.

Ne créez pas, monsieur le ministre, l'instabilité dans nos départements d'outre-mer, alors que tant d'efforts, puisque vous le souhaitez, sont à concrétiser pour le développement.

Dans ce esprit, et pour revenir à des sujets plus sereins, l'U.D.F. vous demande avec conviction et insistance de retenir trois orientations fondamentales de toute politique ambitieuse et généreuse pour les départements et territoires d'outre-mer : garantissez - cela a été dit, mais répétons-le avec force - la dignité des hommes et des femmes de notre outre-mer ; pariez sur le développement des départements et territoires d'outre-mer ; assurez l'enjeu international que représentent ces terres de France aux quatre coins du monde.

La dignité, c'est, bien sûr, la recherche active de l'égalité sociale, mais aussi la reconnaissance concrète de l'identité culturelle. Je n'oublie pas à ce propos, monsieur le ministre, certaines propositions de loi que vous avez déposées alors que vous étiez parlementaire en ce qui concerne, notamment, l'enseignement des langues régionales. On retrouve aussi ce problème dans les départements et territoires d'outre-mer.

L'égalité sociale, bien sûr, s'impose. Quelles que soient les arguties sur la compétitivité économique, qui oserait contester aujourd'hui que tous les Français doivent être égaux, tant en ce qui concerne leurs droits que leurs devoirs. Il n'est pas tolérable que l'on accepte plus longtemps les injustices qui résultent des écarts de développement. Vous l'affirmez avec force, tant mieux.

Aussi l'U.D.F. souhaite-t-elle que la mise en œuvre des dispositions relatives au R.M.I. dans les départements et territoires d'outre-mer ne conduise pas à des retards dans la mise à niveau progressive du S.M.I.C., dont on a peu parlé, qui demeure l'indicateur essentiel d'une intégration réelle des départements et territoires d'outre-mer dans la communauté nationale.

Mais l'égalité sociale, c'est également la protection sociale et sanitaire, ainsi que l'égalité de chances en matière d'éducation et de formation.

Est-il nécessaire d'insister aussi sur l'effort immense qui reste à faire dans le domaine du logement social ? On l'a dit, les dotations prévues à cet effet dans votre budget ne sont pas au niveau de ce qui était prévu dans la loi de programme. Elles sont encore très insuffisantes, compte tenu de la demande pressante qui se manifeste sur le terrain.

Égalité sociale, mais aussi reconnaissance concrète de l'identité culturelle.

Sur ce point, au-delà des mots, l'U.D.F. n'enregistre aucune volonté gouvernementale affirmée pour l'ensemble des D.O.M.-T.O.M., en dehors de l'effort important que vous faites en Nouvelle-Calédonie en faveur de l'Agence pour le développement de la culture canaque.

Pourtant, dans les terres françaises d'outre-mer comme dans les régions françaises à forte identité, au-delà de la volonté légitime des populations de préserver leurs traditions et leurs coutumes, la prise en considération des originalités culturelles peut être aussi le moteur puissant d'une volonté de développement intégré.

La solidarité nationale, c'est aussi un effort puissant pour le développement.

Le pari du développement dans les départements et territoires n'est pas un pari fou, comme certains ont pu le penser à certains moments. C'est au contraire un choix réaliste, pour peu que les pouvoirs publics nationaux mettent en œuvre des moyens adaptés - mais, c'est vrai, des moyens lourds.

Le dynamisme des économies des D.O.M.-T.O.M. passe par la poursuite de la politique de la défiscalisation et la préparation de l'intégration européenne.

En ce qui concerne la défiscalisation, vous-même et la majorité socialiste qui vous soutient, vous ne vous prononcez pas de manière claire. Vous ne reconnaissez pas formellement les premiers résultats, très positifs, de cette politique qui doit être mise à l'actif du gouvernement de Jacques Chirac et vous laissez planer un doute sur l'opportunité de son maintien dans sa forme à l'avenir.

Reconnaissez que c'était un bon choix. Dites-le franchement ! Surtout, prenez l'engagement que vous laisserez au dispositif fiscal en vigueur le temps nécessaire pour porter pleinement ses fruits.

C'est la compétitivité des D.O.M.-T.O.M. qui est en cause.

D'ailleurs, l'intégration européenne la rend nécessaire.

Dans cette perspective, il convient de rappeler que, le 10 avril 1987, le précédent gouvernement avait présenté aux instances européennes un « mémorandum pour une meilleure insertion des départements d'outre-mer dans la Communauté européenne ».

La réalisation du grand marché intérieur, à l'horizon de 1992, implique en effet un ajustement des décalages croissants que subissent les D.O.M. par rapport à la métropole, à la Communauté et à leur environnement immédiat dans la zone des Caraïbes.

La spécificité des D.O.M. nécessite une adaptation des politiques communautaires. Vous affirmez que le Gouvernement y veillera. Nous prenons acte de cet engagement.

Dans le domaine agricole, la prise en compte des spécificités géo-climatiques doit conduire à des adaptations de la réglementation communautaire aux productions insulaires et tropicales, notamment pour la banane, le rhum, la vanille et les huiles essentielles.

Par ailleurs, des moyens spécifiques devront être dégagés pour améliorer les structures, aider au transport des productions agricoles ainsi qu'à leur commercialisation.

La même spécificité devra être défendue avec vigueur à Bruxelles pour la politique de la pêche, la politique des transports, la politique sociale et la politique régionale.

Sur ce dernier point, la mise en œuvre du programme européen d'option spécifique à l'éloignement et à l'insularité des D.O.M. - P.O.S.E.I.D.O.M. - ainsi que le droit de tirage privilégié reconnu aux D.O.M.-T.O.M. sur les grands fonds structurels européens réformés pour 1992 constituera un outil futur performant, dont le principe était déjà acquis lorsque vous avez pris vos fonctions, monsieur le ministre. Je suis sûr que vous saurez l'utiliser avec efficacité, dans le cadre d'un dialogue que nous souhaitons fructueux avec les collectivités d'outre-mer, notamment dans le cadre des plans de développement régionaux.

Égalité sociale, développement, mais aussi prise en considération de l'environnement international.

Il faut assumer l'enjeu international que représentent les D.O.M.-T.O.M.

Le rapport de notre collègue Michel Renard, présenté au nom de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes le 27 mai 1987 avait déjà formulé des propositions auxquelles souscrit pleinement le groupe U.D.F.

La coopération interrégionale entre les D.O.M. et leurs voisins A.C.P., inscrite dans la troisième convention de Lomé, doit être encouragée.

Il conviendrait également d'engager une coopération accrue avec la zone nord-américaine.

Il faut repenser aussi l'aide à l'exportation et - parce que cela est lié à l'environnement international - poursuivre l'effort de l'Etat dans le domaine des infrastructures, de façon que nos départements et territoires d'outre-mer soient ouverts à leur environnement et compétitifs.

Après avoir énoncé les grandes orientations d'une politique pour les D.O.M.-T.O.M. souhaitée par l'U.D.F., je souhaiterai, avant de conclure, monsieur le ministre, que soit mise en œuvre en Nouvelle-Calédonie une procédure qui nous permettrait d'être tous associés et qui rejoindrait sous une certaine forme les propositions de M. Virapoullé.

Le groupe U.D.F. demande au Gouvernement de présenter au Parlement, chaque année, en annexe au projet de budget, un rapport particulier sur l'exécution du programme réalisé en faveur de la Nouvelle-Calédonie et, plus généralement, sur l'action de l'Etat au cours de cette période de dix ans.

Ainsi le Parlement pourrait-il être assuré que les principes contenus dans les accords de Matignon et dans la loi référendaire du 6 novembre 1988 trouvent bien leur application concrète dans l'action gouvernementale, année après année.

Telles sont les principales lignes de force de la réflexion de l'U.D.F. sur l'avenir des D.O.M.-T.O.M.

Peut-être me répondez-vous, monsieur le ministre, que la plupart de nos propositions rejoignent votre propre démarche.

Mais ne leurrions pas l'opinion avec des analyses superficielles ou artificielles.

Si l'on isole l'effort exceptionnel réalisé pour la Nouvelle-Calédonie, il est vrai que votre projet de budget prolonge l'action entreprise au cours des deux dernières années en faveur de l'outre-mer dans le cadre de la loi de programmation de 1986.

En dehors de la Nouvelle-Calédonie, vous gérez effectivement la loi de programmation. Mais cela suffit-il encore ?

Fût-ce au prix d'un effort exceptionnel pour la nation française, j'ai le sentiment qu'il faut aller beaucoup plus loin.

En Nouvelle-Calédonie, l'intervention de l'Etat a changé de dimension sous la pression des événements.

Les autres départements ou territoires sont calmes pour l'instant. Mais que l'on ne s'y trompe pas : les retards historiques sont énormes et les moyens que vous proposez ne suffiront pas à les combler.

Nous disposons de quatre années avant l'échéance européenne de 1992 pour rassembler tous les efforts susceptibles d'être mobilisés pour les D.O.M.-T.O.M.

Ce sera une période décisive pour arrimer définitivement à la France ces terres lointaines qui représentent une chance pour notre pays et auxquelles nous sommes attachés par de réels liens affectifs.

Nous en sommes convaincus : une nouvelle avancée pour les D.O.M.-T.O.M. est aujourd'hui nécessaire.

Voilà ce que le groupe U.D.F. demande au Gouvernement. Voilà sur quoi il se battra. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

**M. Guy Malandain, rapporteur pour avis.** Je demande la parole, monsieur le président.

**M. le président.** Vraiment, un mot, monsieur Malandain !

**M. Guy Malandain, rapporteur pour avis.** C'est terminé si je vous dis « merci », monsieur le président ! (*Sourires.*)

Je désire simplement noter une évolution positive qui me semble une chance nouvelle pour les départements et territoires d'outre-mer.

Notre collègue de l'U.D.F. a parlé de l'égalité sociale, avec compétence.

**M. Maurice Pourchon, rapporteur spécial.** Et avec conviction !

**M. Guy Malandain, rapporteur pour avis.** Avec conviction aussi, en effet ! Or je me souviens d'un débat, dans cette assemblée, où, à chaque fois que nous parlions, nous, d'égalité sociale, on nous répondait : « parité sociale globale ».

Je me réjouis de cette évolution de l'U.D.F. !

**M. Maurice Pourchon, rapporteur spécial.** Elle est intelligente !

**M. le président.** La parole est à M. Léon Bertrand.

**M. Léon Bertrand.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, avant de parler du budget des départements d'outre-mer, je voudrais rapidement, en tant que député de la Guyane, exprimer mon sentiment sur l'assemblée unique.

Choisir la non-consommation des crédits du F.I.D.O.M. et du F.I.D.E.S. pour remettre en selle le vieux projet d'assemblée unique me semble tout à fait farfelu.

Depuis des années, déjà, le conseil général est chargé de gérer le quotidien, le conseil régional, lui, du long terme. L'expérience et la clarification des compétences ont prouvé qu'il existe depuis quelques années une certaine paix institutionnelle qu'il ne faudrait pas troubler, monsieur le ministre.

Je tiens à vous remercier particulièrement de votre présence ici en ce long week-end du 11 novembre, qui aura vu la plupart de nos collègues mis dans l'obligation de choisir entre être présents dans l'hémicycle pour le budget des D.O.M.-T.O.M. ou être présents dans leur circonscription pour la commémoration de l'armistice de 1918.

Placer ce budget aujourd'hui, dimanche, est politiquement maladroit et c'est infiniment triste, car nous débattons de l'avenir de 1 650 000 personnes qui font confiance à la France.

Cette attitude, cette présentation furtive, qui semble les tenir pour quotité négligeable, ne pourra que lever l'amertume et le sentiment d'avoir été trahis dans le cœur de nos compatriotes.

Le budget présenté appelle de ma part plusieurs observations.

Son augmentation de 11,7 p. 100 correspond moins à une augmentation dans le cadre d'un budget de rigueur que d'un réajustement sur le coût de la vie.

Je constate également l'absence de réelle stratégie pour tirer parti de notre position dans tous les coins du globe afin de contribuer à renforcer l'image et le poids de la France dans le monde.

Je regrette aussi de constater que, à l'heure où l'on parle tant de parité et d'égalité avec la métropole, cette parité et cette égalité sont absentes entre les différents départements d'outre-mer. Je m'en expliquerai plus loin.

Pour nous, Domiens, la leçon du référendum sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie aura été de faire ressortir que la stabilité d'une région passe en priorité par son développement économique équilibré.

Je reprends les propos du Président de la République : « D'ici là, la République devra assurer le dialogue entre tous, rétablir le droit partout où cela s'avérera nécessaire, reconnaître au peuple canaque la légitimité de son enracinement sur sa terre, veiller à l'épanouissement des diverses cultures, faire disparaître les injustices et les exclusions, garantir l'égalité des chances et la formation de chacun. »

Ces propos, qui s'appliquent à la Nouvelle-Calédonie, sont valables également pour tous les autres départements d'outre-mer et plus particulièrement pour la Guyane.

En effet, de tous les départements d'outre-mer, la Guyane est le plus vaste - 90 000 kilomètres carrés, soit le sixième de la France - mais également le plus mal loti, avec un P.N.B. par habitant le plus bas de tous les départements d'outre-mer : 33 000 francs par habitant pour la Guadeloupe ; 32 540 francs par habitant pour la Martinique ; 28 270 francs pour la Réunion, et, en queue de peloton, 24 612 francs par habitant pour la Guyane.

Pour donner un exemple : entre la Guadeloupe, poussière d'îles dans la mer des Caraïbes, mais très largement pourvue de tous les moyens de communication possibles et imaginables, et la Guyane, partie de la France enclavée dans un continent perdu de misères, la Guadeloupe bénéficie d'un revenu par habitant plus élevé d'un tiers que celui d'un habitant de la Guyane !

La Guyane est le plus vaste territoire de la France en outre-mer ; le second dont il est tant question - la Nouvelle-Calédonie - ne représente que 19 000 kilomètres carrés pour un P.N.B. par habitant de 59 360 francs, soit plus du double d'un habitant de la Guyane !

Et l'on parle de sous-développement !

Que devons-nous croire !

Le plus vaste territoire, disais-je, mais également le plus mal loti en voies de communication : une seule route réellement carrossable, entre Saint-Laurent-du-Maroni et Cayenne, avec quelques embranchements par-ci, par-là. Soit, en tout et



pour tout quelque 400 kilomètres de route, pour 90 000 kilomètres carrés, le reste n'étant que pistes de terre, devenant torrents de boue en saison de pluies.

La Guyane possède des centaines de kilomètres de frontières - les frontières de la France - communes avec le Brésil et le Surinam, pays hautement touchés par la misère et la guerre.

Or nous ne possédons aucun moyen réel d'empêcher une immigration clandestine, facteur de troubles et d'effondrement économique.

De troubles car ces pays éminemment pauvres sont terriblement touchés par la drogue, la prostitution et ce fléau supplémentaire de la misère qu'est le Sida.

De quels moyens disposons-nous pour lutter contre cela ?

D'une police sans grands moyens d'intervention, sans possibilité d'accès aux lieux de pénétration, hormis la voie aérienne et fluviale.

D'une justice sans réels moyens, puisque dépendante de Fort-de-France, en Martinique, qui se trouve géographiquement à des milliers de kilomètres de la Guyane.

De voies de communication quasi inexistantes pour un aussi grand département.

De structures sanitaires et d'hôpitaux encore insuffisants, mal équipés et mal répartis dans le département, malgré les efforts - il faut le reconnaître - ces derniers temps de l'Etat et des collectivités locales. D'une absence quasi totale dans certaines communes rurales de téléphone de secours, voire de téléphone tout court.

Quant à l'information audiovisuelle, il conviendrait d'en rire si ce n'était à pleurer, sachant que la plus haute technologie en la matière est en œuvre en Guyane, avec Ariane et le satellite T.D.F. 1, alors que certaines communes rurales guyanaises ne reçoivent même pas la télévision locale.

La Guyane parle, à travers l'espace, avec le monde entier, mais se trouve dans l'impossibilité de le faire avec ses propres habitants.

Or il importe que la communication passe pour le développement rural, pour faire pénétrer l'information auprès des agriculteurs, des artisans et des commerçants.

Des plaquettes et des brochures sont diffusées à grand prix auprès de ces professionnels et ne sont, la plupart du temps, pas lues.

Pourquoi ?

Parce que certaines des populations de nos communes frontalières, entre autres, recevant sans difficulté la radio et la télévision brésilienne et surinamienne, ne s'expriment qu'en portugais et en hollandais, langues officielles de ces deux pays et ne peuvent donc lire ces documents. Nous en sommes réduits à scolariser leurs enfants - lorsque nous le pouvons, car nous avons également une très grave pénurie d'écoles - dans des classes spéciales d'adaptation.

Pourquoi ?

Parce qu'ils s'expriment en autant de langues et dialectes : portugais, hollandais, dialectes indiens ou bonis, créole, haïtien, dans toutes les langues, sauf en français !

Et l'on parle de francophonie ?

Nous parlons de scolarisation : la Guyane est le seul département où l'on assiste à un boom démographique.

Et c'est un bien, car c'est une preuve de notre confiance en l'avenir et de notre vitalité.

Mais encore faudrait-il prévoir pour ces enfants un avenir, une place dans la société.

Monsieur le ministre, lors de votre passage en Guyane, il y a de cela quelques semaines, vous avez parlé de scolariser les enfants des « réfugiés surinamiens » - je place ces termes entre guillemets car ils le sont de nom, pas de fait, mais passons ! - par le biais d'organismes caritatifs. C'est louable comme intention. Mais que doivent penser un père ou une mère guyanais de ce projet alors que leur propre enfant ne trouve pas de place dans les écoles guyanaises, ou alors dans des conditions inacceptables aussi bien pour l'enfant que pour l'enseignant ?

Qu'y a-t-il de prévu dans votre budget pour cela ?

Je reviens à l'audiovisuel. R.F.O. a un grand rôle à jouer chez nous. Il ne doit pas être seulement outil d'information et d'éducation pour la Guyane, mais il doit également exporter la France vers nos voisins proches ou lointains.

Or quels moyens donnons-nous à R.F.O. ? Quelle politique, quelle stratégie sont organisées en ce sens ?

Faire connaître la France à l'étranger ? Très bien ! Mais encore faudrait-il commencer par faire connaître la France dans les départements d'outre-mer pour que nous soyons des relais efficaces vers les pays limitrophes.

Assistances technique, médicale vers les pays du tiers monde ? Encore faudrait-il assurer celles-ci correctement dans les départements d'outre-mer. Avant de vouloir retirer la paille qui est dans l'œil du voisin, ne conviendrait-il pas d'abord de déloger la poutre qui encombre le nôtre ?

La Guyane est importante pour la France, monsieur le ministre, non seulement pour l'avenir spatial, pour sa position stratégique dans le continent sud-américain, l'espace maritime qu'elle représente et qui, ajouté à celui des autres départements d'outre-mer, permet à la France d'être la troisième puissance maritime du globe, pour son rôle de « vitrine » de la France sur ce continent, mais également parce que le développement harmonieux de notre département touche un point extrêmement important, non seulement pour la France et l'Europe, mais pour le monde entier.

Une des richesses naturelles de notre département, et non la moindre, est la forêt. Son exploitation commence à se faire petit à petit. Nous développons toute la filière « bois » car elle est non seulement un facteur d'enrichissement de notre département, mais également un élément du développement des emplois à tous les niveaux.

C'est toutefois un secteur sensible, qui demande à être traité avec beaucoup de vigilance.

Sans développement rationnel, harmonieux, sans éducation sérieuse et équilibrée dans tout le département, il est fort à craindre que les besoins immédiats ne se substituent à une économie planifiée.

Monsieur le ministre, nous n'avons pas de gros problèmes avec nos indépendantistes. Pourquoi ?

Parce que la guerre et la misère qui sévissent chez nos voisins leur ôtent toute crédibilité, leur enlèvent toute velléité. Encore ne faudrait-il pas pousser le bouchon trop loin, au risque que l'exaspération prime sur le raisonnable.

Pour conclure, je dirai simplement que nous demandons un développement cohérent de notre département, développement qui passe par : la réalisation d'infrastructures routières et aéroportuaires entre les communes rurales, les désenclavant ainsi ; l'enseignement de métiers adaptés aux technologies de pointe, afin que ne soient plus réservées aux Guyanais la pelle et la pioche ; l'enseignement de métiers liés à nos richesses naturelles, à nos besoins et à nos particularités, et permettant ainsi de fixer nos jeunes dans leurs communes ; l'étude et l'enseignement de la flore et de la faune qui sont les nôtres mais également les vôtres.

Je demande également une attitude attentive et vigilante de la France sur les crédits affectés sur place. Car le risque majeur de la décentralisation est d'assister à une dérive, voire au dévoiement, des crédits et de leur redistribution sur le territoire.

Si ces conditions sont remplies et si vous nous donnez ces moyens, nous nous chargerons de protéger et mettre en valeur notre patrimoine, et de promouvoir notre économie ainsi que l'image de la France.

Je voudrais, avant d'en terminer, appeler votre attention sur deux points.

Le budget alloué à la Nouvelle-Calédonie pour permettre à ce territoire de se développer est très largement supérieur au budget accordé à l'ensemble des départements et territoires d'outre-mer réunis.

**M. le président.** Monsieur Bertrand, je vous invite à conclure, car votre temps de parole est écoulé.

**M. Léon Bertrand.** Je termine, monsieur le président.

N'y a-t-il pas là, monsieur le ministre, un risque pour nos populations de tirer les conclusions qui s'imposent ?

Que la force et la violence font loi.

Que les Canaques, fortement attachés à des coutumes séculaires, ne se sont jamais sentis Français, n'ont jamais d'eux-mêmes fait un effort de développement et d'intégration dans une société moderne.

Que ces mêmes Canaques vont brusquement changer d'attitude parce qu'une manne substantielle - fruit du désordre, de la violence et du meurtre - leur est tombée sur la tête ? (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je crains, en ce qui me concerne, que nos populations domiennes n'aient guère cette illusion, cette vue de l'esprit.

Ne soyons ni hypocrites ni naïfs, mais réalistes. Nos populations sont fortement attachées à la légitimité, à la Constitution française, et vous l'ont prouvé encore lors des dernières élections. N'y a-t-il pas là, à leur yeux, un risque que vous prenez dans la répartition déséquilibrée de ce budget ?

Par ailleurs, parlons également de la place des départements et territoires d'outre-mer dans l'Europe de demain. La France doit être prête pour l'échéance de 1993. Mais nous, Domiens, et plus spécialement Guyanais, devons l'être encore plus car nous sommes, avec Kourou, la plate-forme avancée de l'Europe dans le continent sud-américain.

La Guyane possède quelques professionnels de très haut niveau dans l'industrie spatiale et aéronautique, et d'autres ne demandent qu'à se révéler. Encore faudrait-il leur en donner les moyens.

La France se prépare pour l'Europe, mais nous, en Guyane, nous sommes déjà dans l'Europe et nous sommes, plus que jamais, résolus et déterminés à aller encore plus en avant dans cette troisième puissance mondiale que sera l'Europe après 1992.

Aussi, pour nous permettre de promouvoir nos atouts, il est indispensable que le reste de notre département ne soit pas négligé, que tous les habitants de la Guyane puissent faire ensemble le pas en avant vers un avenir commun et promoteur.

Et, pour cela, nous avons besoin de la France, comme la France a besoin de nous.

Je terminerai, monsieur le ministre, en vous disant que, par la force des choses, je voterai votre budget, parce que, comme pour le référendum, je veux croire à la pureté des intentions du Gouvernement et à sa volonté de faire évoluer nos régions dans la République française. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à M. Élie Hoarau.

**M. Élie Hoarau.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, un grand nombre des orateurs qui m'ont précédé ont insisté sur la précarité de l'actuelle situation économique et sociale qui prévaut dans les départements d'outre-mer. Tous ont fait état de leur préoccupation.

Mais, quand on regarde plus avant, on voit que cette situation s'aggravera si par ailleurs les choses devaient rester en l'état.

En effet, pour ne prendre que l'exemple de la Réunion, il faut savoir que, d'ici l'an 2000, dans douze ans, celle-ci aura, en plus des problèmes actuels, à surmonter une augmentation de sa population de 100 000 habitants ; un accroissement du nombre des chômeurs qui passera de 80 000 à 160 000, selon le Comité économique et social, si rien ne change entre temps ; la nécessité de construire près de 80 000 logements nouveaux ; sa faible économie aura à supporter l'entrée en vigueur de l'Acte unique européen.

Face à tous ces défis, comment ne pas comprendre les vives inquiétudes qui commencent à percer chez les responsables politiques et socio-économiques, chez les producteurs, les agriculteurs et, surtout, chez les jeunes ? Tous souhaitent trouver des solutions à leurs problèmes ou espèrent que ceux-ci seront enfin pris en compte. Mais la gravité et la complexité de ces problèmes font qu'aucun d'eux ne peut être réglé séparément des autres. Il faut pour les départements d'outre-mer une solution globale et, à long terme, un plan cohérent, qui rassure et mobilise.

Nous avons devant nous des rendez-vous aussi importants les uns que les autres comme, par exemple, le présent débat budgétaire, la signature des nouveaux contrats de plan, entre l'État et les régions, l'élaboration du programme européen P.O.S.E.I.D.O.M. en vue de l'échéance de 1992, la renégociation des accords de Lomé, la préparation du prochain règlement sucrier européen dans le contexte, difficile pour le sucre de canne, de la double concurrence du sucre de betterave et des produits sucrants de substitution.

Notre souhait, monsieur le ministre, est de voir le Gouvernement aborder ces rendez-vous en concertation avec les responsables des départements d'outre-mer, dans la perspective d'une solution d'ensemble solide et durable, et non pas au jour le jour, en séparant les problèmes les uns des autres comme cela risque d'être le cas si vous ne prenez pas de décisions contraignantes à celles qui sont prises.

Les décisions à prendre doivent s'harmoniser autour de deux axes impératifs : la satisfaction de la revendication de l'égalité sociale et la mise en œuvre du développement.

Tous les rendez-vous auxquels nous sommes ou serons confrontés doivent ou devront concourir à ce double objectif, à commencer par le présent rendez-vous, celui du débat budgétaire, qui doit voir une remise en cause des dispositions discriminatoires de la loi-programme. Il en est de même pour le R.M.I. A ce sujet, nous affirmons qu'il est nécessaire et possible de concilier le respect de la stricte égalité entre les citoyens des départements d'outre-mer et ceux de la métropole avec les exigences économiques locales, d'une part, et le développement économique, d'autre part, notamment à travers le secteur du bâtiment.

Quoi qu'il en soit, nous pensons qu'il appartient d'abord aux responsables des départements d'outre-mer de dire eux-mêmes ce qu'ils souhaitent pour leur propre pays.

En ce qui concerne l'île de la Réunion, nous proposons que les Réunionnais se concertent entre eux, qu'ils trouvent ensemble les voies et les moyens de répondre aux défis auxquels ils sont confrontés, qu'ils élaborent le véritable plan de développement dont le pays et surtout les jeunes ont besoin.

Cela peut se faire par l'organisation de véritables assises de développement, qui auront le mérite de réunir tous les acteurs du développement économique, social et culturel - qu'il s'agisse des élus, de dirigeants des chambres consulaires, de syndicats de patrons, d'ouvriers, d'enseignants, ou d'associations culturelles, par exemple - et de les mettre face à leurs responsabilités afin qu'ils fassent surgir des solutions réunionnaises aux problèmes réunionnais.

A l'issue de cette concertation, l'État, après discussion de leurs propositions avec tous les responsables locaux, pourrait s'engager à long terme sur ce plan élaboré par les intéressés eux-mêmes dans le cadre d'un vrai partenariat.

**M. le président.** Il vous faut conclure, mon cher collègue.

**M. Élie Hoarau.** Je termine, monsieur le président.

On en finira ainsi avec l'incohérence, le coup par coup, la désignation, un jour, d'une commission pour régler tel problème, le vote, un autre jour, d'un pacte pour solutionner tel autre. Je ne crois guère aux actions non concertées qui aboutiront à accentuer les déséquilibres et à exacerber les contradictions dans la société.

Ces assises régleront une fois pour toutes, de manière globale et cohérente, à long terme, jusqu'à l'an 2000, le maximum de problèmes.

A la Réunion, les déclarations récentes de nombreux élus comme de nombreux responsables socio-professionnels prouvent qu'une telle démarche est aujourd'hui attendue, souhaitée et possible pour peu que le Gouvernement nous encourage dans cette voie.

Choisir ce processus est à nos yeux le seul moyen qui permette à la Réunion d'aborder avec des chances de réussite les grands défis qui se posent à elle. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

**M. le président.** M. Castor étant souffrant, son intervention sera communiquée à l'Assemblée par M. Le Foll à la fin de la discussion.

La parole est à M. Gérard Grignon.

**M. Gérard Grignon.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, comme nous l'ont indiqué certains orateurs, le choix de ce dimanche pour inscrire le débat budgétaire des D.O.M.-T.O.M. et, de surcroît, dans le cadre d'une fin de semaine prolongée, ne semble pas la meilleure façon d'intéresser les parlementaires à l'outre-mer, ni de porter à l'outre-mer la considération qu'il mérite, ni de sensibiliser une opinion publique passablement indifférente, comme elle vient de le manifester récemment.

Monsieur le ministre, je ne vous ferai pas un exposé très long de la situation économique et sociale de Saint-Pierre-et-Miquelon. Vous savez que cette situation est dramatique : pour une population active de 2 800 personnes, nous comptons actuellement 450 demandeurs d'emplois ; 400 emplois directs des activités de pêche sont menacés par l'intransigeance des Canadiens ; les prévisions les plus optimistes font état de la nécessité de créer 500 emplois nouveaux dans les cinq années à venir simplement pour maintenir le niveau actuel du chômage. C'est dire que, par rapport à sa population active, l'archipel compte actuellement 16 p. 100 de chômeurs et que, si une solution rapide au



contentieux franco-canadien n'est pas trouvée, ce chiffre atteindra rapidement 30 p. 100, comme ce fut récemment le cas lors de la fermeture des usines de pêche. Au plus noir, on nous annonce pour l'année 1994 un chiffre de 48 p. 100 si une politique dynamique créatrice d'emplois n'est pas mise en place.

Ces chiffres montrent clairement qu'une telle situation n'est pas longtemps gérable dans un archipel aussi petit et que l'explosion sociale couve sous un calme actuellement très aléatoire.

D'autre part, la population n'est pas convaincue de la réelle volonté du Gouvernement et de défendre ses intérêts face au Canada et de mettre en place les investissements nécessaires au développement économique de l'archipel. C'est la volonté de la France de maintenir sa présence dans cette partie du monde dont doutent de plus en plus les Saint-Pierrais et les Miquelonnais.

Les techniciens des différents départements ministériels qui ont discuté avec les représentants de l'archipel, dans le cadre de la détermination des objectifs à retenir pour le contrat de plan, n'ont pas laissé à ces derniers l'impression d'une réelle volonté gouvernementale de prendre en compte les intérêts de Saint-Pierre-et-Miquelon.

A l'issue d'une série d'entrevues, l'avenir de l'archipel apparaissait ne reposer que sur une notion pompeusement qualifiée de « diversification », essentiellement caractérisée par une étude sur un centre de thalassothérapie pour Nord-Américains ainsi que par la création d'un centre de la francophonie. Certes, ces deux idées sont fort intéressantes mais avouez, monsieur le ministre, que là n'est pas l'essentiel et qu'il peut paraître paradoxal, au bout de quatre siècles d'existence, d'envisager, en 1988 seulement, de faire de Saint-Pierre-et-Miquelon le pilier francophone de l'Amérique du Nord !

Un véritable plan de développement économique de l'archipel passe obligatoirement - et en priorité - par la défense de nos droits de pêche, la mise en place indispensable des infrastructures de désenclavement, la recherche d'activités productrices créatrices d'emplois, l'égalité sociale.

Pour ce qui concerne la défense de nos droits de pêche, je vous renverrai, monsieur le ministre, à l'intervention que j'ai faite en tant que représentant de l'U.D.C. lors de la discussion du budget de la mer.

Je vous rappellerai simplement, mais vous le savez, que ni les usines locales seules ni, *a fortiori*, les armements métropolitains ne seront viables sur la seule exploitation de la « zone grise ».

Le Gouvernement, récemment encore, a perdu trop de temps. Vous en aurez tiré la conclusion, je l'espère, que le Canada n'est sensible qu'aux pressions d'ordre économique et à la fermeté de la France. Le Gouvernement est-il fermement décidé à exercer ces pressions vis-à-vis du Canada pour défendre ses droits ?

J'en viens aux infrastructures de désenclavement.

Le gouvernement précédent s'était engagé à améliorer les infrastructures portuaires de Saint-Pierre-et-Miquelon par des travaux d'agrandissement du port et la construction d'une forme de radoub.

Au cours des récentes réunions avec les représentants de l'archipel, les services ministériels de la mer et des D.O.M.-T.O.M. ne semblaient pas percevoir l'intérêt de ces réalisations. Cet intérêt est pourtant évident : Saint-Pierre-et-Miquelon est un archipel, et il a besoin de quais pour ses bateaux de pêche, c'est le cas de Miquelon, et c'est aussi celui de Saint-Pierre avec l'arrivée prochaine de deux nouveaux chalutiers. Il a besoin de terre-pleins pour son expansion économique - les ports canadiens sont fermés aux chalutiers français. Par ailleurs, 130 chalutiers coréens, japonais, portugais, espagnols pêchent à l'extérieur des 200 milles et constituent une clientèle potentielle. J'ajouterai que Saint-Pierre-et-Miquelon, c'est la France en Amérique du Nord et que la France doit posséder des installations dignes d'elle. Telle est la meilleure façon de montrer aux Canadiens la détermination qu'a celle-ci de rester présente dans cette partie du monde.

Le Gouvernement actuel, monsieur le ministre, va-t-il dans ce sens ? Votre département ministériel inscrira-t-il ce projet dans le cadre du contrat de plan ? Si oui, à quelle hauteur y participera-t-il ?

Quant au désenclavement aéroportuaire, il conditionne également toute politique de développement économique et touristique. J'ajouterai que l'amélioration des possibilités d'atterrissage par tous temps devient impérative pour la sécurité compte tenu des conditions météorologiques et techniques très difficiles qui sont celles de l'archipel.

En ce domaine aussi, monsieur le ministre, les projets sont connus et chiffrés. Le Gouvernement envisage-t-il de les inscrire au contrat de plan ?

**M. le président.** Votre temps de parole est écoulé, monsieur Grignon.

**M. Gérard Grignon.** Je termine, monsieur le président.

Rien ne sera possible sans la mise en place préalable de ces infrastructures portuaires et aéroportuaires. L'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon en a besoin. Ces réalisations sont chiffrées tant pour le port que pour l'aéroport et les possibilités financières de la collectivité sont connues. L'Etat est-il prêt à financer ces projets à hauteur de 70 millions de francs annuellement dans le cadre du contrat de plan qui sera signé prochainement ?

Parallèlement à ces réalisations, il faut donner à la collectivité les possibilités financières de recruter deux spécialistes des échanges commerciaux internationaux et des implantations industrielles.

Un second axe de développement réside dans l'étude sur la création d'une zone franche, en particulier d'une zone franche bancaire. Pouvez-vous nous indiquer, monsieur le ministre, à quel stade en est arrivée cette étude ?

J'en arrive à l'égalité sociale. Vous savez que les personnes âgées de l'archipel sont déçues par la non-parution des textes d'application relatifs à la loi du 17 juillet 1987. Je souhaiterais que vous vous engagiez à mettre fin aux discussions de marchands de tapis que vous connaissez pour régler ce problème avant la fin de cette année.

Par ailleurs, j'ai été averti que vous ne seriez pas présent lors de la discussion du projet de loi réformant la protection sociale dans l'archipel. Je voudrais simplement attirer votre attention sur les risques pris par la possibilité de déflaconnement et d'augmentation des cotisations pour l'assurance maladie, compte tenu de l'extrême fragilité du tissu économique actuel. Ces risques me semblent avoir été mal cernés face à l'amélioration indispensable de la protection sociale, laquelle, finalement, coûtera peu compte tenu du petit nombre de personnes concernées.

Tels sont, monsieur le ministre, les quelques sujets que je voulais évoquer dans le court temps qui m'est imparti et sur lesquels je souhaite que vous m'apportiez quelques précisions. De ces précisions dépendra notre attitude, ainsi que vous l'a déjà indiqué mon ami Henry Jean-Baptiste. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Ernest Moutoussamy, dernier orateur de la matinée.

**M. Ernest Moutoussamy.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce budget a peu de chances de satisfaire tous les élus des départements d'outre-mer.

J'admets, monsieur le ministre, que les députés des territoires d'outre-mer peuvent vous apporter leur soutien car vous accomplissez un gros effort en faveur de leurs régions, mais il n'en est pas de même des départements d'outre-mer, qui sont réduits à la portion congrue.

Au surplus, la répartition des crédits des différents ministères, qui traduit, beaucoup plus que le budget des départements d'outre-mer, la politique du Gouvernement à l'égard des quatre vieilles colonies et qui devrait, en vérité, faire l'objet de notre débat budgétaire, n'est pas connue, ce qui est inadmissible et nous prive d'un débat sérieux sur l'outre-mer.

Vous savez très bien, monsieur le ministre, que, dans les départements antillais, la carte politique n'obéit pas au schéma métropolitain. Il existe une union de la gauche qui croit encore à la vocation de la gauche et qui dispose d'atouts majeurs pour mériter encore plus la confiance des populations, si le pouvoir central veut l'aider et l'écouter.

Je citerai quelques chiffres tirés de certains documents budgétaires, les « jaunes » des dernières années.

Les crédits affectés aux départements d'outre-mer par tous les ministères techniques au titre des dépenses civiles ont augmenté de moins de 8 p. 100 de 1984 à 1988. Je n'aurai

pas la cruauté de comparer cette évolution à celle du budget de la nation mais je constaterai que, pendant le même temps, les dépenses militaires dans les départements d'outre-mer ont progressé de plus de 12 p. 100. Cette distorsion est insupportable !

A l'heure où nous revendiquons un rectorat pour la Guadeloupe - je rejoins sur ce point mon collègue et ami Dominique Larifla - à l'heure où des centaines de jeunes élèves du département - 1 200, dit-on - n'ont pu poursuivre leur scolarité par manque de classes de seconde d'adaptation et ont été livrés à la rue, je vous demande, monsieur le ministre, de prélever, si c'est possible, 45 millions de francs sur les 345 millions alloués au S.M.A. et de les ajouter aux 30 millions d'autorisations de programme du F.I.D.C.M. destinés aux équipements scolaires. Cette proposition devrait recueillir l'unanimité de notre assemblée.

Continuons avec les chiffres.

Nous avons eu droit à une loi de programme en 1986. Nous terminons un plan de cinq ans et pourtant, s'agissant de la Guadeloupe, le chômage atteignait 23,6 p. 100 au mois de juin 1988, soit le plus fort taux officiel jamais enregistré dans ce département. La couverture des importations par les exportations atteignait 9 p. 100, c'est-à-dire le taux le plus bas jamais enregistré en Guadeloupe. Le F.I.D.O.M., lui, était utilisé péniblement à hauteur de 60 p. 100.

Cependant, en amont de ces chiffres morbides, des milliards de francs me résonnent à l'oreille. Avec la gauche, j'ai voté pour ces milliards. Avec la droite, j'ai voté contre ces milliards. Et les résultats ont été les mêmes !

Aujourd'hui, monsieur le ministre, je dirai, quitte à parodier le grand poète guadeloupéen Guy Tirolien, que je ne veux plus continuer à danser cette samba ! Car les notes de sa portée, inspirées du libéralisme ouest-européen et de la philosophie assimilationniste, ne conviennent ni à la guitare tropicale ni au gros-ka antillais.

Mes chers collègues, les institutions actuelles qui ont engendré le couple infernal - assistantat pour les plus démunis et rente de situation pour les possédants - doivent être revues et corrigées si l'on veut enfin donner une autre image aux D.O.M.-T.O.M. et s'attaquer résolument aux maux dont ils souffrent.

Au-delà de nos spécificités régionales et de nos clivages politiques, aujourd'hui plus qu'hier, nous avons pris conscience que la France sans l'outre-mer n'est pas la France. Par ailleurs, l'accord intervenu en Nouvelle-Calédonie peut constituer les prémisses d'une nouvelle approche dans laquelle recherche du développement et affirmation du droit à l'autodétermination deviendraient le dénominateur commun de forces politiques jusque-là opposées.

Avec la modification de notre règlement intérieur, les vingt-deux députés de l'outre-mer qui siègent ici, et je m'adresse particulièrement à mes collègues, pourraient demain constituer un groupe - dans l'immédiat un inter-groupe - avec lequel il faudrait compter et pourraient se mettre d'accord sur les deux objectifs fondamentaux suivants.

Premièrement, rationaliser la responsabilité politique locale grâce à la mise en place d'une assemblée unique avec les compétences de la région et du département, élargies en matière réglementaire et législative dans les domaines économique, social et culturel.

Deuxièmement, inscrire le développement, d'abord endogène, de nos pays dans le cadre de la coopération avec l'environnement géographique et avec la C.E.E.

Je ne veux pas vous affoler, monsieur le ministre, mais j'exprime là notre volonté de faire diminuer notre taux de chômage.

**M. le président.** Il faut conclure, monsieur Moutoussamy.

**M. Ernest Moutoussamy.** Je vais terminer, monsieur le président.

J'exprime là, disais-je, notre volonté de faire baisser le déficit de notre balance commerciale, d'augmenter réellement notre P.I.B., d'ouvrir des perspectives à notre jeunesse et de définir de nouveaux liens institutionnels avec la France et la C.E.E.

Pour conclure, monsieur le ministre, je vous poserais deux questions.

D'abord, en Guadeloupe, la commission interprofessionnelle de la canne et du sucre a proposé pour la prochaine récolte 295,02 francs pour la tonne de canne, et les élus souhaitent que ce prix soit retenu. Le Gouvernement entend-il reprendre la proposition à son compte et fixer le prix dans les meilleurs délais ?

Ensuite, lors de la discussion de la loi de programme, la gauche de cette assemblée avait combattu contre cette loi, notamment contre la notion de parité, en réclamant l'égalité pour les populations d'outre-mer. Votre Gouvernement, monsieur le ministre, a réaffirmé sa volonté « d'aller à l'égalité », mais sans faire de proposition concrète à ce jour, sauf en ce qui concerne le R.M.I.

La loi du 7 janvier 1982 portant approbation du plan intérimaire 1982-1983 prévoyait que la généralisation des prestations familiales, par la suppression de la condition du critère d'activité, devait être effective au 1<sup>er</sup> janvier 1985 ; mais le projet de loi portant réforme des prestations familiales, déposé en 1982, avait finalement été retiré de l'ordre du jour. Votre objectif, monsieur le ministre, est-il toujours celui de la généralisation des prestations familiales dans les départements d'outre-mer ?

Etes-vous prêt à faire un pas vers l'égalité en versant aux familles des départements d'outre-mer le même montant d'allocations familiales qu'en métropole ?

Enfin, la commission nationale d'évaluation de la parité sociale globale avait prévu, pour 1985, la suppression du critère d'activité pour toutes les prestations et l'extension aux départements d'outre-mer des prestations de l'aide sociale. Envisagez-vous, monsieur le ministre, d'appliquer ces mesures pour amorcer le processus d'égalité ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1989 n° 160 (rapport n° 294 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Départements et territoires d'outre-mer (*suite*) :

Annexe n° 9. - M. Maurice Pourchon, rapporteur spécial ; avis n° 298, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République : tome I (Départements d'outre-mer), de M. Jean-Pierre Lapaire ; tome II (Territoires d'outre-mer), de M. Jean-Paul Virapoulle ; avis n° 299, tome III, de M. Guy Malandain, au nom de la commission de la production et des échanges.

La séance est levée.

(*La séance est levée à treize heures cinq.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN